

Évaluation du patrimoine urbain

ARRONDISSEMENT

Pierrefonds — Senneville

Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine
Direction du développement urbain
Division du patrimoine et de la toponymie

Évaluation du patrimoine urbain

ARRONDISSEMENT

Pierrefonds — Senneville

Montréal 

Étude réalisée par le Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine

Direction du développement urbain, sous la direction de Madame Céline Topp

Cette analyse du patrimoine urbain a été réalisée par la Division du patrimoine et de la toponymie sous la direction de Jean-François Gravel, chef de division. Le travail a été effectué de janvier 2003 à mai 2004 dans le cadre de la préparation du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal, qui a été adopté par le Conseil municipal le 23 novembre 2004. L'équipe du projet comprend, pour l'évaluation du patrimoine bâti et la recherche historique, Julie Boivin, Elizabeth Bonner, Anne-Marie Dufour, Guy Lafontaine, Christiane Lefebvre et Pierre-Paul Savignac, architectes, et Denise Caron, historienne. La recherche et l'écriture pour le patrimoine archéologique ont été réalisées par Claire Mousseau, archéologue, avec la collaboration de Françoise Duguay, François Bélanger, Anne-Marie Balac et Christian Roy, également archéologues. De plus, Gisèle Trépanier, conseillère en aménagement, et Nicole Halpert, chargée de communication, ont participé à la révision des textes tandis que Ginette Bouchard, secrétaire d'unité administrative, a procédé à la saisie de texte. Finalement, nous tenons à remercier nos collaborateurs des directions de l'aménagement urbain et des services aux entreprises des arrondissements.

Remerciements

Rendus cartographiques :

Division des politiques et du Plan d'urbanisme

Révision linguistique :

Sylvie Poulin

Conception graphique et mise en page :

Marie Violaine Lamarche

Photographies :

Ville de Montréal, Bibliothèque nationale du Québec, P. Fauteux, D. B Webster,
Ministère de la Culture et des Communications du Québec

Ce document fait partie d'une série de cahiers qui ont été réalisés pour chacun des 27 arrondissements de la Ville de Montréal. Les différents cahiers d'évaluation du patrimoine urbain peuvent être consultés sur notre site internet à l'adresse suivante : ville.montreal.qc.ca/patrimoine

ISBN 2-7647-0445-3

Dépôt légal – Bibliothèque nationale du Québec, 2005

Dépôt légal – Bibliothèque nationale du Canada, 2005

Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine
Direction du développement urbain
Division du patrimoine et de la toponymie

TABLE DES MATIÈRES
ARRONDISSEMENT
de Pierrefonds-Senneville

7	AVANT-PROPOS
9	I. CADRE MÉTHODOLOGIQUE
9	1.1 Introduction
9	1.2 Le cadre bâti d'intérêt patrimonial
9	1.2.1 Approche, étapes et résultats
11	1.2.2 Critères de sélection
14	1.3 Les tracés fondateurs d'intérêt patrimonial
14	1.4 Le patrimoine archéologique
14	1.4.1 Le caractère spécifique de ce patrimoine
16	1.4.2 La démarche générale d'acquisition de connaissances et de conservation
17	1.4.3 L'approche méthodologique et l'identification du patrimoine archéologique au Plan d'urbanisme
19	1.5 Nouvelles perspectives
21	2. HISTORIQUE
25	3. ÉVALUATION DU PATRIMOINE URBAIN
25	3.1 Mise en situation
27	3.2 Résultat de l'analyse
27	3.2.1 Les tracés fondateurs d'intérêt patrimonial
28	3.2.2 Le cadre bâti d'intérêt patrimonial
28	A Les secteurs de valeur patrimoniale exceptionnelle
33	B Les ensembles urbains d'intérêt
35	C Les immeubles de valeur patrimoniale exceptionnelle
36	D Les immeubles de valeur patrimoniale intéressante
37	E Les éléments particuliers du paysage
	<i>Carte synthèse: Évaluation du patrimoine urbain</i>
41	3.2.3 Le patrimoine archéologique
42	A Les secteurs d'intérêt archéologique à fort potentiel
44	B Les secteurs d'intérêt archéologique
45	C Les sites archéologiques
46	D Les biens culturels à statut
	<i>Carte synthèse: Le patrimoine archéologique</i>
49	4. RECOMMANDATIONS
49	4.1 Générales à l'échelle de l'arrondissement
50	4.2 Générales à l'échelle montréalaise
51	4.3 Spécifiques à l'arrondissement
53	BIBLIOGRAPHIE

Le repérage du patrimoine urbain dont nous faisons état ici a été réalisé dans le cadre de l'élaboration du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal, qui a été adopté par le Conseil municipal le 23 novembre 2004.

Le chapitre 2 de la première partie du Plan d'urbanisme formule différentes orientations d'aménagement pour Montréal et comprend une section sur le patrimoine bâti, archéologique et naturel. Le repérage des secteurs et bâtiments d'intérêt patrimonial et des secteurs d'intérêt archéologique contribuera à atteindre l'objectif de conservation énoncé dans le Plan. Il a été mené par la Division du patrimoine et de la toponymie en collaboration avec la Division des politiques et du Plan d'urbanisme du Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine, de janvier 2003 à mai 2004. En ce qui a trait aux sites archéologiques recensés, la liste a été mise à jour en mars 2004.

Préparés par la Division du patrimoine et de la toponymie, les « Cahiers d'arrondissement » présentent la méthodologie du travail de repérage, un bref historique de chacun des arrondissements, les résultats complets du repérage du patrimoine bâti et archéologique, la justification des choix des secteurs, des recommandations et une bibliographie. Ces cahiers, qui constituent un document d'appoint au Plan d'urbanisme, s'adressent d'abord aux citoyens et aux gestionnaires des arrondissements afin de les sensibiliser à l'importance de conserver le patrimoine de leur localité, ainsi que de les aider à mieux comprendre le territoire et à développer des outils de gestion et de contrôle appropriés pour assurer la conservation de leur patrimoine urbain.

C'est la première fois que l'on entreprend un tel travail pour les 27 arrondissements de l'île, travail qui suppose non seulement l'examen de nouvelles thématiques et l'établissement de collaborations avec les arrondissements de Montréal, mais aussi une harmonisation des visions et des représentations que les arrondissements ont de leur patrimoine. Par exemple, dans certains cas, seul le patrimoine du Régime français était privilégié; ailleurs, on n'avait jamais considéré que le parc immobilier plus récent puisse avoir une valeur patrimoniale. Ce repérage connexe au Plan d'urbanisme constitue donc une chance unique de faire converger des visions différentes et d'envisager le patrimoine de l'ensemble des arrondissements de Montréal dans une perspective commune.

I.1 Introduction

Le patrimoine urbain montréalais ne se limite pas à une addition de bâtiments individuels de grand intérêt. Il porte aussi l’empreinte des époques passées sous forme de tracés de rues, de paysages, de constructions, d’éléments naturels, de vestiges archéologiques ou de vues exceptionnelles. Le patrimoine urbain forme l’environnement dans lequel nous vivons aujourd’hui et chacune de ses composantes entretient des relations complexes avec les autres. Ainsi, un bâtiment contribue à la qualité et à l’identité d’un lieu, et inversement, certaines qualités qui lui sont extérieures rehaussent son attrait. Par exemple, une église et une école donnant sur un parc ajoutent à son intérêt; un aménagement paysager particulier, tel un écrin, peut contribuer à rehausser la valeur patrimoniale d’un bâtiment; une habitation plutôt modeste peut se trouver dans un secteur qui présente de belles qualités d’ensemble (homogénéité, couvert végétal, etc.); et des rues peuvent offrir des vues exceptionnelles sur un élément naturel ou construit. La nature multidimensionnelle du patrimoine urbain fait qu’on ne peut considérer ses composantes isolément. Ainsi, l’ancienneté, le potentiel d’évocation historique, la qualité architecturale, l’harmonie et les qualités visuelles, la présence d’éléments naturels, le tracé des rues, le potentiel ou l’intérêt archéologique sont autant de facteurs que nous avons pris en compte afin de jeter les bases d’une meilleure intégration du patrimoine aux problématiques urbaines.

La structure méthodologique comprend trois volets. Le premier traite de l’approche et des critères employés pour le cadre bâti d’intérêt patrimonial, le second explique ce que nous entendons par la notion de tracés fondateurs d’intérêt patrimonial, et le troisième expose les critères utilisés pour le patrimoine archéologique.

I.2 Le cadre bâti d’intérêt patrimonial

I.2.1 Approche, étapes et résultats

L’approche choisie pour la sélection des bâtiments et secteurs s’appuie sur le concept de paysage urbain développé par Kevin Lynch, selon lequel le territoire se découvre à partir de l’intérieur et non à vol d’oiseau (en plan), et se compose d’une succession de séquences visuelles expérimentées le long d’un parcours.

Cette approche, basée sur l’expérience spatiale, comporte au moins deux implications. L’une marque notre préférence pour la considération des bâtiments exceptionnels ou intéressants dans leur contexte plutôt qu’en tant qu’objets isolés. L’autre est que les limites des secteurs sélectionnés sont déterminées par le champ visuel. Ces limites ne sont donc pas arbitrairement placées au centre des rues mais bien au fond des lots afin d’englober toutes les composantes du champ visuel.

Même si elles sont réalisées pour tout le territoire de la ville de Montréal, la sélection et la qualification des bâtiments et secteurs patrimoniaux peuvent contribuer à faire ressortir la spécificité des arrondissements. En effet, Montréal est composée de différents territoires qui possèdent une identité et une histoire propres qui méritent d’être reconnues. Nous avons pris le parti de choisir l’arrondissement comme échelle d’observation du territoire afin de dégager ces spécificités locales. De la sorte, les arrondissements qui ont connu un développement plus récent sont également considérés et les particularités de leur patrimoine sont reconnues.

Si ce repérage fondé sur l'expérience spatiale prend largement appui sur un travail d'observation sur le terrain, il n'aurait pu être achevé sans l'étude de sources documentaires. Bien qu'il ne s'agisse pas d'un processus linéaire, voici les principales étapes suivies par la Division du patrimoine et de la toponymie :

- 1) Préparation de critères de sélection.
- 2) Rencontre avec chacun des 27 arrondissements pour exposer la démarche et les critères de sélection.
- 3) Visite du territoire de chacun des arrondissements avec les professionnels concernés.
- 4) Recherche et étude de la documentation existante pour chacun des arrondissements :
 - inventaires, études patrimoniales, études typomorphologiques, monographies, dépouillement de périodiques, bases de données (Service des immeubles, Communauté urbaine de Montréal, Fondation du patrimoine religieux, etc.);
 - cartographie ancienne et photos aériennes.
- 5) Collecte d'informations thématiques :
 - inventaires (les églises, les écoles, etc.), dépouillement de périodiques (le patrimoine moderne, etc.);
 - consultation d'un expert en patrimoine industriel.
- 6) Élaboration d'un historique et d'une bibliographie pour chacun des arrondissements.
- 7) Analyse de la documentation et détermination préliminaire des territoires et immeubles d'intérêt pour chacun des arrondissements.
- 8) Travail sur le terrain : repérage en voiture et à pied avec la collaboration de certains arrondissements.
- 9) Photographies et report des données spatiales sur des cartes.
- 10) Vérification de la cohérence du traitement des secteurs d'intérêt qui chevauchent plusieurs arrondissements.
- 11) Catégorisation des secteurs et immeubles d'intérêt patrimonial (exceptionnels et intéressants).
- 12) Rédaction de courts textes résumant l'intérêt patrimonial de chacun des secteurs sélectionnés.

- 13) Préparation des cartes et listes finales.
- 14) Identification de quelques bâtiments et secteurs d'intérêt patrimonial exceptionnel qui se démarquent à l'échelle montréalaise (les incontournables).

Tout au long des différentes étapes du projet, les résultats du travail ont été bonifiés par les connaissances des professionnels des arrondissements et de divers comités rattachés à la préparation du Plan d'urbanisme.

Les résultats du repérage du patrimoine urbain se présentent sous forme de listes de bâtiments et de cartes définissant des secteurs d'intérêt. Il est important de comprendre que ces deux éléments ne peuvent être dissociés l'un de l'autre – ils sont complémentaires. Ainsi, on a inclus dans les listes tous les bâtiments exceptionnels de chacun des arrondissements, mais il était impossible d'inscrire tous les bâtiments intéressants, étant donné leur trop grand nombre. Nous nous sommes donc limités à nommer individuellement les bâtiments qualifiés d'intéressants qui se trouvaient à l'extérieur de secteurs d'intérêt. Ces deux outils doivent donc être interprétés en complémentarité.

Le système d'identification des secteurs utilisé dans le document correspond à celui des cartes. Le premier chiffre correspond au numéro d'arrondissement. Il est suivi de la lettre E pour les secteurs de valeur patrimoniale exceptionnelle, de la lettre I pour les secteurs de valeur patrimoniale intéressante, de la lettre N pour les secteurs industriels d'intérêt ou par la lettre U pour les secteurs urbains d'intérêt. Le deuxième chiffre correspond au numéro du secteur.

L'échéancier de réalisation du Plan d'urbanisme, les ressources disponibles ainsi que l'état actuel des connaissances sur les différents bâtiments et lieux d'intérêt ont été déterminants quant à la méthodologie adoptée. Ces contraintes inévitables ont constitué un défi de taille pour la production de ce document qui est, malgré tout, une base solide à partir de laquelle on pourra amorcer une réflexion plus poussée sur la protection du patrimoine montréalais.

I.2.2 Critères de sélection

LES SECTEURS D'INTÉRÊT PATRIMONIAL

Les secteurs d'intérêt patrimonial ont été sélectionnés sur la base des critères suivants¹ :

- leur capacité de témoigner d'un thème ou d'un événement historique ;
- leur qualité architecturale (forme, usage, technologie constructive) ;
- leur participation à la qualité de la vie urbaine et du paysage.

À titre d'exemple, on identifie le noyau originel d'un village, un pôle d'activité lié à la concentration d'équipements collectifs, un quartier ouvrier du début du siècle, etc. Cette notion de patrimoine est englobante et correspond aux nouvelles tendances véhiculées par les chartes internationales en matière de conservation.

Tous les secteurs identifiés ont ensuite été qualifiés comme suit² :

- **Exceptionnels** : secteurs ayant conservé leurs qualités au chapitre des aménagements urbains, des implantations de bâtiments, de la géographie et des paysages et qui regroupent des suites architecturales, des alignements de bâtiments d'intérêt patrimonial, des zones unifiées par une fonction ou une typologie architecturale. Les ensembles de cette catégorie ont subi relativement peu de perturbations et présentent un caractère d'harmonie formelle et fonctionnelle. De plus, ils sont souvent reconnus comme des témoins historiques importants.

- **Intéressants** : ensembles comprenant plusieurs bâtiments et certaines caractéristiques environnementales qui présentent un intérêt patrimonial. Ce sont toutefois des ensembles dont la trame urbaine peut avoir été partiellement modifiée, qui ont pu connaître un certain nombre de perturbations et qui renferment parfois des constructions peu intégrées à l'ensemble. Certaines zones dont l'état est moins satisfaisant sur le plan architectural ou environnemental pourraient présenter un intérêt si une action de mise en valeur était entreprise.

Dans tous les cas, l'échelle de comparaison pour cette qualification est l'arrondissement, c'est-à-dire que nous avons identifié les secteurs exceptionnels et intéressants propres à l'arrondissement, ce qui fait ressortir sa spécificité dans l'ensemble montréalais. Lorsqu'un secteur se révèle avoir une importance à l'échelle montréalaise, on pourra recommander sa protection en procédant à la constitution d'un site du patrimoine en vertu de la *Loi sur les biens culturels du Québec*³.

1 Ces critères sont issus du document de travail Guide de gestion des études patrimoniales préparé par la Division du patrimoine et de la toponymie de la Ville de Montréal en 2001 et révisé en 2003.

2 Ces critères sont inspirés du *Guide d'évaluation des biens culturels et des districts historiques* de la Ville d'Ottawa, 1987.

3 Conformément au document de travail *Citation et constitution de sites du patrimoine* préparé par la Division du patrimoine et de la toponymie de la Ville de Montréal en novembre 2003.

LES IMMEUBLES D'INTÉRÊT PATRIMONIAL

Les immeubles d'intérêt patrimonial ont été sélectionnés sur la base des critères suivants⁴ :

- leur capacité de témoigner d'un thème ou d'un événement historique ;
- leur qualité architecturale (forme, usage, technologie constructive) ;
- leur participation à la qualité de la vie urbaine et du paysage.

Cette notion de patrimoine est englobante et correspond aux nouvelles tendances véhiculées par les chartes internationales en matière de conservation. Outre l'architecture monumentale, elle inclut donc l'architecture vernaculaire, le patrimoine moderne, le patrimoine industriel, etc.

Dans les cas du patrimoine moderne et du patrimoine industriel, nous avons jugé utile d'utiliser des critères spécifiquement adaptés à ces réalités.

Patrimoine moderne : Des bâtiments peuvent être considérés comme faisant partie du patrimoine moderne s'ils ont été construits entre 1930 et 1975 et qu'ils illustrent les caractéristiques de cette époque relativement⁵ :

- aux conditions sociales, économiques et politiques changeantes ;
- aux progrès technologiques rapides ;
- aux nouvelles façons d'exprimer les formes et de répondre aux besoins fonctionnels.

Patrimoine industriel : Le patrimoine industriel commande aussi une adaptation des critères en usage pour reconnaître sa spécificité, notamment quant à la primauté de la fonction sur l'esthétique architec-

turale ainsi qu'à son lien particulier avec la trame urbaine. Les critères utilisés sont les suivants⁶ :

- la valeur historique et sociale d'une industrie dans le développement de l'arrondissement, de la ville ou même de la province et du pays ;
- l'intégrité du complexe (ancienneté, évolution architecturale, évolution technologique) ;
- le procédé de production particulier ;
- le lien avec les voies de transport ;
- le lien avec le développement des quartiers ouvriers ;
- l'insertion dans le paysage urbain.

Finalement, tous les immeubles d'intérêt patrimonial ont été qualifiés comme suit⁷ :

- **Exceptionnel :** un bâtiment ancien par rapport aux autres bâtiments de l'arrondissement construits aux mêmes fins et(ou) qui affiche des caractéristiques inhabituelles ou remarquables quant à son architecture (par rapport à des bâtiments comparables) et qui n'a pas subi de modifications extérieures importantes. De plus, il sert souvent de point de repère ou est reconnu comme un témoin historique important.
- **Intéressant :** un bâtiment qui n'est pas nécessairement plus ancien que ceux construits aux mêmes fins dans l'arrondissement, qui affiche certaines caractéristiques inhabituelles ou remarquables par rapport à des bâtiments comparables mais dans une moindre mesure que dans la catégorie précédente, et qui peut avoir subi quelques modifications.

4. Ces critères sont issus du document de travail *Guide de gestion des études patrimoniales* préparé par la Division du patrimoine et de la toponymie de la Ville de Montréal en 2001 et révisé en 2003.

5. Ces critères sont issus du *Plan du réseau des lieux historiques nationaux du Canada : La commémoration du patrimoine bâti canadien de l'ère moderne* préparé par Parcs Canada en 2001.

6. Ces critères proviennent de l'*Évaluation du patrimoine industriel : critères généraux*, document préparé par Archémi pour le compte de la Ville de Montréal en 2003.

7. Ces critères sont inspirés du *Guide d'évaluation des biens culturels et des districts historiques* de la Ville d'Ottawa, 1987.

Comme dans le cas des secteurs d'intérêt patrimonial, l'échelle de comparaison pour ce travail de qualification est l'arrondissement, c'est-à-dire que nous avons identifié les bâtiments exceptionnels et intéressants propres à l'arrondissement, ce qui fait ressortir sa spécificité dans l'ensemble montréalais. Lorsqu'un bâtiment se révèle avoir une importance à l'échelle montréalaise, on pourra recommander sa protection par la citation en vertu de la *Loi sur les biens culturels du Québec*⁸.

NOTIONS NOUVELLES

Les ensembles urbains d'intérêt: Le Plan d'urbanisme reconnaît l'intérêt de certains développements résidentiels d'après-guerre, qui composent une part importante du patrimoine des anciennes banlieues, en créant une catégorie appelée Ensembles urbains d'intérêt. On y retrouve, entre autres, des ensembles homogènes de bungalows, des secteurs de maisons qui adoptent le modèle développé par la Wartime Housing Limited ou des exemples des premières coopératives d'habitation. Leur repérage est exploratoire et vise à les intégrer au Plan en les reliant pour une première fois à des préoccupations de conservation du patrimoine. Ces ensembles urbains d'intérêt ont été sélectionnés lorsqu'ils présentent les qualités suivantes:

- ensemble représentatif des nouvelles façons d'habiter qui sont apparues pendant la Seconde Guerre mondiale;
- ensemble représentatif du boom démographique et du développement de la banlieue après la Seconde Guerre mondiale;
- projets d'ensemble présentant une certaine homogénéité des caractéristiques architecturales.

Les ensembles industriels d'intérêt: Le Plan d'urbanisme signale l'importance du patrimoine industriel montréalais en créant une catégorie particulière – Ensembles industriels d'intérêt. Cette catégorie est d'autant plus justifiée que le regard posé sur ces sites est différent en raison de leur taille et de leur complexité, de la primauté de leur fonction sur l'esthétique architecturale ainsi que de leur lien particulier avec la trame urbaine.

De plus, les ensembles industriels d'intérêt offrent des possibilités de mise en valeur nombreuses et variées. Il peut s'agir autant de restauration que d'interprétation du lieu. Cette diversité d'interventions possibles commande une excellente connaissance des lieux et activités de production, laquelle est malheureusement trop souvent embryonnaire actuellement. L'amélioration de cette connaissance est pourtant nécessaire pour permettre des interventions éclairées et même innovatrices qui inscriront pleinement ce patrimoine dans la vie urbaine contemporaine.

Le critère qui préside à la sélection d'un ensemble industriel d'intérêt est le regroupement particulièrement complexe de bâtiments industriels, structures de génie civil, machines, instruments, outils et équipements divers appartenant à une seule ou à plusieurs compagnies.

8 Conformément au document de travail *Citation et constitution de sites du patrimoine* préparé par la Division du patrimoine et de la toponymie de la Ville de Montréal en novembre 2003.

I.3 Les tracés fondateurs d'intérêt patrimonial

Sur l'île de Montréal, l'organisation du territoire remonte dans certains cas au XVII^e siècle. De cette organisation naissent les voies de circulation qui sont souvent les marques les plus anciennes du Montréal agricole qui prévalait avant l'urbanisation. En effet, dès 1663, les sulpiciens deviennent seigneurs de l'île de Montréal. Ils planifient alors le territoire pour l'ouvrir à la colonisation. Pour cela, l'île est divisée en côtes – chacune, dénommée par les sulpiciens, désigne un ensemble de terres pouvant compter quelques dizaines de concessions et représentant une unité de territoire. Les terres individuelles sont des bandes parallèles étroites et longues. Pour chaque côte est prévu l'emplacement d'un chemin. Cela donne une idée du mode d'occupation du sol du système seigneurial mis en place sous le Régime français. Le système des côtes constitue la structure de base du peuplement de l'île sur laquelle s'appuiera tout développement postérieur.

En raison de l'insularité de la seigneurie de Montréal et de la présence du mont Royal, ce système de côtes présente toutefois une organisation originale. En effet, si dans la vallée du Saint-Laurent les côtes intérieures sont parallèles au fleuve, ce n'est pas nécessairement le cas à Montréal. C'est ainsi que, sur l'ensemble de l'île, le réseau routier qui dessert ces côtes présente une configuration propre. Ce réseau primitif, clairement illustré sur la carte de Jobin de 1834, montre l'ensemble des tracés fondateurs qui serviront par la suite d'épine dorsale au développement des quartiers. Grâce à cette carte, on comprend bien la structure du réseau des chemins à son apogée, à l'époque où l'île de Montréal était encore très fortement rurale.

Plusieurs de ces chemins se sont transformés en autoroutes et boulevards, d'autres ont conservé un potentiel évocateur du Montréal rural ancien, et quelques-uns se sont fortement urbanisés.

Parmi ces tracés fondateurs, nous avons sélectionné les tronçons qui présentent un intérêt patrimonial parce qu'ils relient toujours des bâtiments parmi les plus anciens de Montréal ou qu'ils sont bordés de bâtiments d'intérêt patrimonial. Ces tracés servent en quelque sorte de fil conducteur pour la compréhension du territoire. Ils permettent, entre autres, d'expliquer la présence d'un paysage rural ou de bâtiments anciens d'intérêt patrimonial qui apparaissent autrement un peu perdus dans la trame urbaine actuelle. En reliant différents éléments isolés, ces tronçons leur confèrent une importance accrue.

I.4 Le patrimoine archéologique

I.4.1 Le caractère spécifique de ce patrimoine

Le patrimoine archéologique est «... la partie de notre patrimoine matériel pour laquelle les méthodes de l'archéologie fournissent les connaissances de base. Le patrimoine archéologique englobe toutes les traces de l'existence humaine et concerne les lieux où se sont exercées les activités humaines, quelles qu'elles soient, les structures et les vestiges abandonnés de toutes sortes, en surface, en sous-sol ou sous les eaux, ainsi que le matériel qui leur est associé. Le patrimoine archéologique est une richesse culturelle fragile et non renouvelable».⁹

⁹ Extrait de la *Charte pour la protection et la gestion du patrimoine archéologique*, ICAHM, ICOMOS International, 1990.

La notion de patrimoine archéologique se rattache d'abord à un lieu physique, le site archéologique, qui correspond à tout espace dont le sous-sol recèle des vestiges d'occupation ancienne – ouvrages et constructions de tous types, objets témoins et tout autre élément matériel issu de l'action humaine. Le caractère enfoui des sites archéologiques fait que, contrairement à d'autres catégories de biens patrimoniaux, ce patrimoine constitue une ressource dont il est difficile de dresser rapidement un inventaire exhaustif. De nombreux sites, de natures diverses et de toutes époques, restent ainsi à découvrir sur le territoire de l'île de Montréal. Toute tentative de cerner la réalité du patrimoine archéologique ne pourra donc constituer qu'un exercice partiel de mise à jour des connaissances acquises. Cette part d'inconnu explique l'extrême vulnérabilité de ce patrimoine et les difficultés particulières d'en assurer la protection face aux exigences modernes du développement urbain.

Un second aspect important a trait au patrimoine archéologique en tant qu'objet de connaissance. L'archéologie constitue une discipline dont une des missions est l'étude des sociétés passées par l'intermédiaire des vestiges matériels que ces sociétés ont laissés derrière elles. Il s'agit, de plus, de la seule discipline qui traite dans le temps et l'espace de l'évolution de l'ensemble des sociétés humaines. Sa contribution est unique notamment en ce qui concerne la longue trajectoire suivie par l'humanité avant l'apparition de l'écriture. L'archéologie s'intéresse à toutes les sociétés, sans égard à leur origine ou à leur forme d'organisation, qu'elles soient, comme en Amérique, de souche autochtone, européenne ou autre.

À L'ÉCHELLE DE L'ÎLE DE MONTRÉAL

L'archipel de Montréal comprend trois nappes d'eau importantes, trois canaux d'écoulement, une vingtaine de rapides, trois cents îles (dont deux majeures, Montréal et Jésus) et plus de mille kilomètres de rives. Montréal est également le point de rencontre de trois grandes voies fluviales – le Saint-Laurent qui donne accès à l'Atlantique et aux Grands Lacs, le Richelieu d'où il est possible d'atteindre l'Hudson et l'État de New York, ainsi que l'Outaouais qui ouvre la porte vers l'ouest et le nord. L'importance de l'île de Montréal pour les Amérindiens s'explique tout particulièrement par cette localisation à la confluence et à proximité de plusieurs cours d'eau. Ces axes hydrographiques sont les routes traditionnelles de commerce au cours de la préhistoire et au début de la période historique. De plus, l'île de Montréal, la plus grande de l'archipel, comporte des terrasses de quinze, trente et cinquante mètres d'élévation ou même plus, en référence au mont Royal. Ces terres ont pu accueillir des populations humaines depuis 8 000 ans avant aujourd'hui, si l'on se fie aux premières découvertes archéologiques effectuées dans la vallée du Saint-Laurent.

La plus ancienne manifestation humaine recensée sur l'île de Montréal date de la fin de la période archaïque, entre 5 000 et 4 000 ans avant aujourd'hui. Cette occupation par les Amérindiens, au cours des périodes préhistorique et de contact, est un volet unique du passé de l'île de Montréal.

Pour la période historique, la documentation et les cartes anciennes fournissent des éléments interprétatifs valables, à partir des premières chroniques du XVI^e siècle jusqu'à nos jours. Elles sont cependant souvent muettes sur les différents aspects des modes de vie de certaines époques et de certains groupes et individus, de même que sur l'emplacement exact et l'organisation spatiale de plusieurs lieux d'exploitation et d'habitation, comme les avant-postes de Ville-Marie. Elles se taisent parfois volontairement et, en

d'autres occasions, ne font état que des préoccupations des classes dirigeantes, des autorités, de l'élite. L'archéologie pare à ces lacunes car elle étudie les traces concrètes laissées par les différents occupants. En milieu urbain, l'archéologie étudie en outre l'évolution de la forme urbaine et des formes concrètes, dans l'espace et dans le temps, pour idéalement accéder aux fondements de la culture.

Les recherches archéologiques menées à ce jour sur l'île de Montréal documentent une séquence d'occupation s'étirant sur plusieurs millénaires et associée à la présence de groupes aux horizons culturels et temporels fort diversifiés : campement amérindien, halte, carrière préhistorique pour l'extraction de la pierre, lieu de sépultures amérindiennes, noyau initial de Ville-Marie, lieux de fondation, forts et missions, bourgs anciens, moulin seigneurial, lieux de culte, cimetières (catholiques, protestants et juifs), complexes institutionnels, anciens faubourgs, villas, marchés publics, dépotoirs, complexes agricoles, complexes industriels, ouvrages de génie civil, etc., et les formes du paysage ancien de l'île de Montréal : terrasses, collines, ruisseaux, rivières, lacs, tourbières.

1.4.2 La démarche générale d'acquisition de connaissances et de conservation

Le site archéologique constitue le fondement concret de la démarche de conservation et de mise en valeur du patrimoine archéologique. La valeur intrinsèque du site archéologique, tout comme l'intérêt de procéder à son investigation, doivent être évalués en fonction de critères relatifs à sa signification, et non pas essentiellement relever de considérations touchant sa grande ancienneté ou le caractère plus ou moins monumental des vestiges qu'il recèle.

En milieu urbain ou aménagé de longue date, la démarche suivie consiste, au moyen de l'analyse des cartes anciennes, des documents d'archives, des données environnementales et des données archéologiques acquises, à caractériser la séquence d'occupation et le processus d'aménagement du territoire. Il s'agit de confronter les caractéristiques géographiques aux caractéristiques culturelles des sociétés ayant habité ou pu habiter un territoire, et de comprendre dans quelle mesure les occupations successives ont structuré le milieu d'origine et affecté les vestiges d'occupations antérieures. Cette étape est celle de l'étude de potentiel archéologique. La seconde étape consiste, en fonction des résultats de l'étude de potentiel archéologique, à procéder à une évaluation sur le terrain afin de vérifier la localisation précise, la nature et le degré d'intégrité des ressources archéologiques en place. Il s'agit de l'inventaire archéologique réalisé par des forages, sondages et tranchées exploratoires.

Selon la nature des découvertes découlant de l'inventaire archéologique, plusieurs avenues sont envisageables selon la valeur scientifique, didactique et symbolique du site et du contexte. Dans le cas d'un site archéologique de grand intérêt, il pourra être nécessaire d'assurer en priorité sa conservation *in situ*. Une réserve archéologique est souvent garante de la mise en valeur de ce patrimoine. La plupart des interventions archéologiques à Montréal surviennent dans le cadre de projets d'aménagement du territoire. Les mesures de protection du patrimoine archéologique peuvent alors entraîner la conservation intégrale *in situ* de certains vestiges, la mise en valeur *in situ* de vestiges, la relocalisation du projet d'aménagement, une modification du projet d'aménagement ou encore une fouille archéologique préventive sur les sites d'intérêt de façon à assurer une récupération maximale d'informations.

La majorité des sites archéologiques de l'île de Montréal se trouvent dans des espaces divers – sous-sol de bâtiment, terrain vacant, boulevard, rue, ruelle, square, place, parc, parc-nature – souvent menacés par des réaménagements, de nouvelles constructions et une modernisation des services publics souterrains. L'intégration de ce patrimoine dans les programmes de régénération du tissu urbain de Montréal devient donc prioritaire. C'est pourquoi la reconnaissance du patrimoine archéologique dans le Plan d'urbanisme de Montréal permettra de prévenir l'interférence négative des usages actuels de la ville et assurera la protection et la mise en valeur de vestiges et de sites archéologiques d'un grand intérêt pour l'histoire de Montréal.

1.4.3 L'approche méthodologique et l'identification du patrimoine archéologique au Plan d'urbanisme

En lien avec la confection du Plan d'urbanisme, la Ville de Montréal a réalisé une étude des sites archéologiques recensés en date de l'année 2003 et des secteurs d'intérêt archéologique. Cette étude s'étend à la partie montréalaise de l'archipel de Montréal, qui comprend l'île de Montréal mais aussi l'île des Sœurs, l'île aux Hérons, l'île aux Chèvres, l'île Dorval et d'autres. Ce faisant, elle assure une vision d'ensemble du territoire et met en perspective les espaces urbanisés où le patrimoine archéologique nécessite des mesures de protection. Pour comprendre la portée de la démarche, il est nécessaire de rappeler que seule une infime quantité des sites archéologiques sur l'île de Montréal sont connus.

Dans un premier temps, l'étude s'est attachée à localiser précisément et à évaluer les sites archéologiques déjà recensés et inscrits à l'Inventaire des sites archéologiques du Québec, et dans un second temps, à qualifier, localiser et prioriser des secteurs d'intérêt archéologique.

LES SITES ARCHÉOLOGIQUES RECENSÉS

Au Québec, en vertu de la *Loi sur les biens culturels*, tout site archéologique découvert est codifié selon le code Borden et inscrit à l'Inventaire des sites archéologiques du Québec. Le code Borden est un système d'enregistrement des sites archéologiques utilisé à l'échelle du Canada. Il permet de localiser un site archéologique d'après sa position géographique, longitude et latitude (ex. : B1F1), et selon l'ordre successif des découvertes archéologiques (ex. : B1F1-1). Au Québec, c'est le ministère de la Culture et des Communications qui a la responsabilité de tenir l'Inventaire des sites archéologiques de la province et qui attribue les codes Borden.

La Ville de Montréal a donc enrichi le Répertoire informatisé des sites archéologiques des données à l'échelle de l'île de Montréal. Les 191 sites archéologiques recensés en date de 2004 ont été caractérisés individuellement. Les critères utilisés pour cette évaluation sont :

- l'état de conservation physique du site et de son environnement immédiat, en considérant que plusieurs sites archéologiques recensés ont été détruits lors de travaux d'excavation ou ont fait l'objet de fouilles archéologiques ;
- la qualité documentaire des couches et des vestiges archéologiques, leur représentativité, leur unicité, leur ancienneté et, dans certains cas, leur capacité d'évocation.

Deux catégories ont été distinguées : les sites archéologiques intègres qui doivent être protégés et les sites archéologiques altérés qui ne nécessitent aucune mesure de protection. Tous ont été cartographiés, y compris les sites archéologiques altérés car ils sont révélateurs du potentiel archéologique d'un milieu donné.

LES BIENS CULTURELS À STATUT

La notion de bien culturel intègre, d'une part, les sites archéologiques et les biens archéologiques classés et, d'autre part, les sites historiques classés et les monuments historiques classés ou reconnus, l'arrondissement historique du Vieux-Montréal, l'arrondissement historique et naturel du mont Royal, l'arrondissement naturel de Saraguay, les monuments cités et les sites du patrimoine. Tous ces biens ont fait l'objet d'un examen à partir de la documentation disponible afin de déterminer leur intérêt archéologique et, en conséquence, la nécessité d'une protection du patrimoine archéologique sur ces propriétés. Seuls les grands ensembles à statut sont cartographiés, les autres biens culturels étant présentés par arrondissement.

LES SECTEURS D'INTÉRÊT ARCHÉOLOGIQUE ET LES SECTEURS D'INTÉRÊT ARCHÉOLOGIQUE À FORT POTENTIEL

Le secteur d'intérêt archéologique est un territoire susceptible de renfermer des sites et des vestiges des périodes préhistorique, de contact et historique eu égard à ses caractéristiques géomorphologiques, biophysiques, archéologiques et historiques.

Des études plus poussées doivent y être réalisées afin d'évaluer précisément la qualité de préservation du milieu physique. La probabilité de découverte de témoins archéologiques demeure à ce jour difficile à estimer si l'on considère l'environnement et son degré de perturbation moderne. Il est donc nécessaire que les citoyens collaborent en communiquant toute découverte de vestiges dans les secteurs d'intérêt archéologique.

Le secteur d'intérêt archéologique à fort potentiel est un territoire dont l'évaluation du contexte biophysique ainsi que des caractéristiques géomorphologiques, archéologiques et historiques démontre une forte possibilité qu'il recèle des vestiges

archéologiques. La qualité de préservation du milieu physique, la densité des témoins archéologiques en sous-sol et(ou) hors sol et leur capacité de contribuer à la connaissance constituent des facteurs qui rehaussent le niveau d'intérêt accordé à un endroit particulier. Le secteur d'intérêt archéologique « à fort potentiel » est un territoire où des mesures de protection des sites éventuels sont nécessaires.

Pour chacun des 27 arrondissements de l'île de Montréal, l'identification des secteurs qui présentent un intérêt archéologique constitue une étape préalable à la protection des éventuels témoins archéologiques. Cet exercice, qui est d'ailleurs une première sur le territoire montréalais, est basé sur l'examen et l'évaluation de multiples sources documentant les aspects environnementaux et culturels de ces territoires. Cette étape permet également d'identifier les milieux qui doivent dans l'avenir faire l'objet d'une étude de potentiel et d'un inventaire archéologique.

Les secteurs ont été ciblés en fonction :

- du cadre biophysique et des qualités d'accueil de populations d'un territoire, depuis plusieurs millénaires; ce cadre a été documenté à partir d'études géologiques et géomorphologiques ainsi que par l'examen de cartes topographiques et de photographies aériennes anciennes afin de déterminer la proximité d'un axe de communication hydrographique ou terrestre, l'élévation des terrasses, les types de dépôts de surface, les concentrations de ressources alimentaires de même que l'approvisionnement en eau potable et autres éléments ;
- du contexte historique et de l'urbanisme moderne pour déterminer leur capacité à fonder un lieu de nature archéologique et à le préserver; ces contextes ont été documentés à partir de monographies historiques et par l'examen des cartes des XVII^e, XVIII^e, XIX^e et XX^e siècles et des photographies aériennes de 1947, 1948 et 1949, de même qu'à partir d'études sur les parcs-nature de l'île de Montréal, les propriétés institutionnelles, les biens

- culturels à statut et les lieux historiques nationaux, comme le canal de Lachine ;
- du contexte archéologique documenté à partir de l’Inventaire des sites archéologiques du Québec ainsi que dans les publications, les rapports inédits et les relevés de découvertes. Des copies de ces études sont maintenant disponibles au Centre de documentation de la Direction du développement urbain de la Ville de Montréal ; le répertoire de ces ouvrages peut être consulté sur le site Web de la Ville de Montréal – Patrimoine archéologique.

L’analyse des caractéristiques des sites archéologiques connus permet de dégager des constantes qui influencent le choix des emplacements en fonction des cultures et des périodes, et d’élaborer des modèles archéologiques prédictifs. C’est ainsi que l’on constate, sites archéologiques à l’appui, que les groupes amérindiens de la période préhistorique et les premiers colons français choisissent approximativement les mêmes lieux pour s’établir. Par la suite, la disposition des occupations rurales européennes se démarque de celle des premiers noyaux villageois, au gré du développement des axes de transport terrestre. De plus, des activités spécialisées, tel un moulin à farine ou à scie mu par l’eau, une tannerie artisanale ou, plus tardivement, un complexe industriel, supposent des caractéristiques d’implantation fort différentes. Ces facteurs ont été pris en considération afin de tenter de localiser les territoires qui ont eu la faveur des populations locales depuis le début de l’occupation de l’île de Montréal jusqu’à nos jours.

Les secteurs les plus susceptibles d’abriter des vestiges archéologiques ont ainsi été identifiés et ont fait l’objet d’une inspection visuelle pour estimer leurs caractéristiques générales et observer, plus avant, le degré de conservation d’éventuels vestiges. Certaines modifications modernes majeures, comme l’ajout de remblais en rive, ont été réévaluées par suite de l’inspection visuelle. Les résultats de l’ensemble de ces étapes d’évaluation ont été cartographiés sur une représentation aérienne de l’île de Montréal, l’orthophoto 2002,

afin de bien saisir toute la portée de l’urbanisme moderne sur les ressources archéologiques de l’île de Montréal.

Le résultat de cette réflexion qui comporte des limites, car il ne s’agit aucunement d’une étude de potentiel archéologique « fine » de l’île de Montréal, a été cartographié et des textes ont été rédigés en lien avec les catégories identifiées au Plan d’urbanisme : site archéologique recensé intègre, site archéologique recensé altéré, secteur d’intérêt archéologique à fort potentiel, secteur d’intérêt archéologique, grand ensemble à statut.

I.5 Nouvelles perspectives

En résumé, le travail de repérage du patrimoine urbain réalisé dans le cadre du Plan d’urbanisme nous permet d’atteindre plusieurs objectifs et d’ouvrir la réflexion sur le patrimoine dans une perspective d’avenir. Il permet entre autres :

- d’élargir la notion de patrimoine par rapport à ce qu’on retrouvait dans le Plan d’urbanisme de Montréal de 1992 et dans plusieurs des plans d’urbanisme des anciennes villes qui se sont jointes à Montréal ;
- de contribuer à accroître l’intérêt de certains arrondissements pour les problématiques de conservation du patrimoine et d’en sensibiliser d’autres à l’importance de cet enjeu ;
- d’amorcer une exploration de nouvelles notions que l’on rattache depuis peu à la question patrimoniale dans les outils de gestion municipaux (patrimoine moderne, ensembles urbains, éléments de paysage, patrimoine archéologique, etc.) ;
- de contribuer à l’identification d’enjeux locaux et métropolitains quant à la protection du patrimoine ;
- de développer une vision globale et partagée en vue d’une planification et d’une action concertées en matière de patrimoine, en positionnant mieux le patrimoine dans la dynamique du développement urbain.

2.

HISTORIQUE

L'arrondissement de Pierrefonds-Senneville est situé à l'extrême ouest de l'île de Montréal et donne sur le lac des Deux-Montagnes et la rivière des Prairies. L'histoire de ces deux secteurs est fort différente. Celle de Senneville nous parle de traite des fourrures, d'agriculture et surtout de villégiature alors que celle de Pierrefonds touche d'abord et avant tout l'agriculture jusqu'à son développement en banlieue, qui commence après la Seconde Guerre mondiale.

Senneville

Au XVII^e siècle, deux bâtiments importants sont construits sur le fief de Senneville, propriété de la famille LeBer. Celle-ci compte parmi les plus riches familles de marchands de fourrures de la Nouvelle-France. D'abord, un moulin fortifié est érigé entre 1670 et 1701 (retouché par Maxwell vers 1898), puis un poste de traite défensif, connu sous le nom de fort Senneville, est construit entre 1702 et 1706. Ce fort sert à protéger le réseau de traite des LeBer des incursions iroquoises. Le goulot d'étranglement formé par la pointe ouest de l'île (là où se trouve le fort) et l'île aux Tourtes est la porte d'entrée de tous les canots chargés de fourrures qui se rendent à Montréal en provenance de la rivière des Outaouais. Du fort Senneville, brûlé par Benedict Arnold lors de l'invasion américaine en 1776, il ne restera que des ruines conservées jusqu'à aujourd'hui. Le moulin et le fort sont les plus anciennes constructions de l'ouest de l'île. Par ailleurs, le reste du territoire de l'actuelle Senneville sert exclusivement à l'agriculture jusqu'au milieu du XIX^e siècle. Encore de nos jours, c'est l'un des rares endroits sur l'île de Montréal où certains secteurs sont toujours agricoles.

En 1895, le village de Senneville est créé au moment où s'amorce le développement de la villégiature sur ce territoire, qui devient un lieu privilégié par la grande bourgeoisie montréalaise. Plusieurs des grands hommes d'affaires et hommes politiques influents de l'époque s'y font construire sur de grands domaines de somptueuses et parfois spectaculaires résidences d'été, accompagnées de dépendances de même style. En symbiose avec la nature et le lac des Deux-Montagnes, ces résidences secondaires ne sont parfois qu'une parmi d'autres pour certains de ces riches villégiateurs. Ces ensembles sont l'œuvre d'architectes bien connus dans leur milieu social et qui travaillent pour eux. C'est le cas des frères Maxwell. À proximité de ces grands domaines, un petit village de maisons plus modestes se forme. Là résident les employés rattachés à l'entretien ou à la gérance des riches demeures environnantes.



Vue du chemin de Senneville, sans date, <http://www.bnquebec.ca>, Collection Cartes postales, CP 5316

La végétation abondante et les murets de pierre isolent les grandes propriétés de Senneville du chemin public.

Senneville possède encore aujourd’hui un caractère bucolique et pittoresque, bien que son territoire soit traversé par l’autoroute Transcanadienne. Si la première activité économique de Senneville a été le commerce des fourrures, aucun commerce n’est maintenant toléré dans ce secteur uniquement résidentiel ou agricole de l’arrondissement. Les grands domaines, des clubs de golf et une partie de l’Arboretum Morgan permettent à Senneville de conserver de grands espaces verts privés. De faible densité, une population de moins de mille habitants occupe le territoire. Quoique Senneville compte surtout de grands terrains ou même des terres, un développement de banlieue s’y construit au sud de la Transcanadienne après la Seconde Guerre mondiale.

Pierrefonds

Pierrefonds contraste avec Senneville autant par le nombre de ses habitants que par son développement typique de ville de banlieue de l’après-guerre. Pierrefonds longe la rivière des Prairies sur plus de 20 kilomètres et la vieille route, l’actuel boulevard Gouin, suit la rive, où d’anciennes maisons de ferme subsistent toujours. Des carrières y sont en exploitation à partir de la fin du XIX^e siècle; l’une d’entre elles a fourni la pierre pour la construction des écluses de Carillon. Faisant partie à l’origine de la paroisse de Sainte-Geneviève, le secteur Pierrefonds est agricole jusque dans les années 1960, alors que les terres sont vendues pour le développement domiciliaire. C’est à ce moment-là que la nouvelle ville de Pierrefonds (1958) connaît une vague importante d’urbanisation, laquelle se poursuit jusque dans les années 1980. La population, d’à peine 1 500 personnes en 1951, s’élève à près de 55 000 en l’an 2000. Sur ce territoire bien desservi par les autoroutes, on trouve des maisons unifamiliales, des centres commerciaux à proximité, des églises de différentes dénominations religieuses, de nombreuses écoles, des parcs de quartier et des équipements sportifs qui comptent parmi les caractéristiques des banlieues de l’ouest de l’île. En 1985, la Communauté urbaine de Montréal inaugure le parc-nature du Cap Saint-Jacques – la population a désormais accès à cet immense espace vert où des voies cyclables, des pistes de ski de fond et des sentiers pédestres sont aménagés, ainsi qu’à des plages.



PINSONEAULT, A.-R. *Atlas of the Island of Montreal and Ile Bizard*, 1907, BNQ-M

Cote: G 1144 M65G475 P5 1907 CAR

Le territoire de l'ouest de l'île est encore agricole au début du XX^e siècle, en particulier à Pierrefonds. D'autre part, le territoire de Senneville attire la riche bourgeoisie montréalaise.

3.

ÉVALUATION DU PATRIMOINE URBAIN

3.1 Mise en situation

Les deux anciennes municipalités formant l'actuel arrondissement de Pierrefonds-Senneville présentent un patrimoine urbain fort différent.

Pierrefonds

Les éléments d'intérêt patrimonial de l'ancienne municipalité de Pierrefonds se retrouvent surtout le long du boulevard Gouin : à l'extrémité est de l'arrondissement, de grandes propriétés institutionnelles en bordure de la rivière des Prairies; à l'extrémité ouest, un secteur rural longeant le lac des Deux-Montagnes et le Cap Saint-Jacques jouxtant l'ancienne municipalité de Senneville. Entre ces deux pôles, des maisons villageoises et urbaines ponctuent le parcours du tracé fondateur qu'est le boulevard Gouin.

L'observation du territoire révèle une densification des lots bordant la rivière des Prairies (la récente subdivision de la grande propriété du collège Beaubois en est un exemple). Mise à part la bande riveraine accessible au public (boulevard Lalande), il n'y a presque plus de percées visuelles sur la rivière dans la portion est du territoire, contrairement au pôle ouest. Toutefois, ce dernier subit actuellement une grande pression du secteur immobilier, qui suscite l'implantation de projets de développements résidentiels unifamiliaux à haute densité. Cette urbanisation rapide risque de s'amplifier avec le projet de construction de la future autoroute 440. L'on constate déjà, le long de la rivière, une très forte densification des lots qui, outre le fait que les constructions ne respectent en rien le gabarit et les modes d'implantation caractéristiques de ce secteur d'intérêt patrimonial exceptionnel formé en grande partie de maisons traditionnelles des XIX^e et XX^e siècles, éradique les éléments de paysage (boisés, terres agricoles) qui confèrent encore aujourd'hui à ce secteur son caractère rural, fait extrêmement rare sur l'île.

Entre les pôles est et ouest du secteur Pierrefonds, le boulevard Gouin est particulièrement hétérogène et son tissu urbain est très déstructuré : terrains vacants, stationnements, modes d'implantation divers, affichage et signalisation, discontinuité dans le bâti. Certains segments du boulevard recèlent toutefois des éléments d'intérêt patrimonial et un potentiel de mise en valeur important.

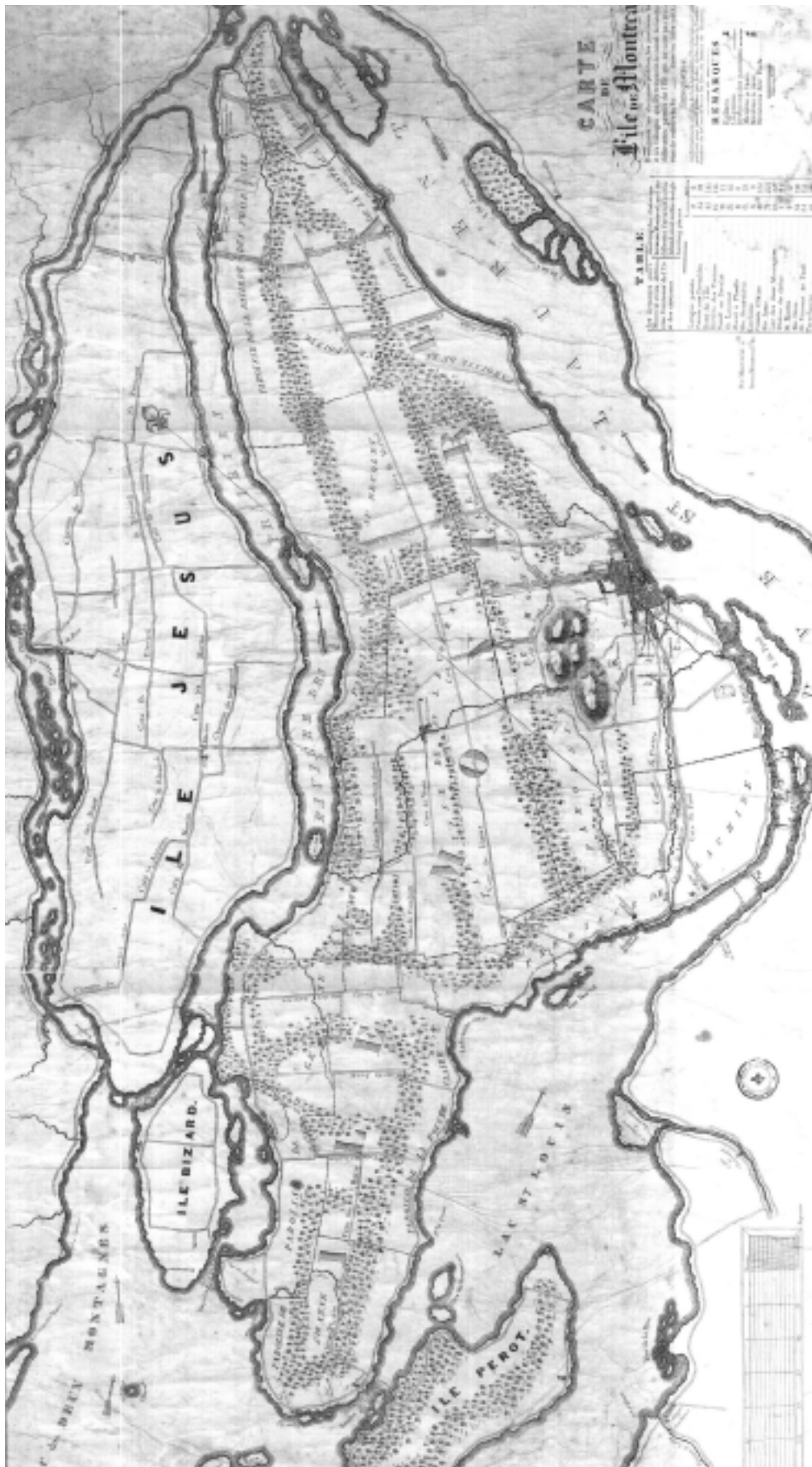
Le secteur Pierrefonds possède aussi un patrimoine urbain plus récent. Sans procéder à un inventaire systématique des ensembles urbains d'intérêt témoignant des débuts de l'urbanisation massive de la banlieue, trois secteurs domiciliaires ont été retenus et seront décrits plus loin.

Mentionnons finalement que le patrimoine moderne domestique, religieux et scolaire est bien représenté dans le secteur Pierrefonds.

Senneville

La quasi-totalité du territoire de cette ancienne municipalité qui se déploie le long du chemin de Senneville et à proximité du lac des Deux-Montagnes présente un intérêt patrimonial exceptionnel.

Cinq grandes phases de développement de Senneville sont toujours perceptibles sur le territoire : le développement seigneurial avec la subdivision des terres et les vestiges du fort et du moulin de Senneville (datant de 1692 et 1700) et l'architecture vernaculaire respectant le lotissement du régime seigneurial (1820-1880); le développement rural avec les terres agricoles et l'architecture vernaculaire (1880-1935); le développement de villégiature, incluant les grandes propriétés édifiées par la haute bourgeoisie montréalaise (1895-1925) le long du chemin de Senneville et les habitations plus modestes de l'ancien village de Senneville (village Crevier); le développement urbain de l'après-guerre (1945-1955); la période moderne (1960-1995).



André Jobin, Carte de L'île de Montréal, 1834, BNQ

L'accession récente d'une large partie du secteur Senneville (en amont de l'autoroute Transcanadienne) au statut de *Lieu historique d'importance nationale* conféré par le gouvernement fédéral témoigne de son caractère unique sur l'île de Montréal et, plus largement, au pays. Le caractère exceptionnel de ce secteur qui sera plus amplement décrit plus loin réside dans l'intégration du bâti et des paysages variés sur un large territoire. « L'environnement patrimonial » de ce secteur est un écosystème fragile. Son intégrité et sa cohérence remarquables sont tributaires d'une approche de conservation soigneuse des détails des bâtiments, des aménagements et des éléments de paysage.

Si le patrimoine de Senneville est généralement en excellent état de conservation, il est toutefois sujet à quelques menaces. Les actuels propriétaires des grandes demeures bourgeoises ne disposent pas nécessairement des moyens financiers pour en assurer l'entretien; on envisage dans certains cas de subdiviser les lots (surtout en rive), ce qui entraînerait une densification de ce secteur très convoité; les bâtiments principaux subissent parfois d'importantes modifications; les bâtiments secondaires disparaissent; certains aménagements paysagers d'époque sont aussi grandement modifiés.

Par ailleurs, l'extrémité est du chemin de Senneville présente les mêmes caractéristiques et est soumise aux mêmes pressions que le boulevard Guoin à l'extrémité ouest de Pierrefonds. De plus, Senneville comprend un ensemble urbain domiciliaire d'intérêt (secteur des vétérans). Le patrimoine architectural de Senneville est presque exclusivement résidentiel. L'ancienne municipalité ne comprend que très peu de bâtiments civiques et institutionnels. On y retrouve aussi un petit secteur industriel récent (Domtar et Bio-Research) en partie désaffecté dont l'intérêt réside davantage dans sa localisation à proximité de l'Arboretum Morgan et dans les attributs naturels du site que dans son architecture.

La conservation et la mise en valeur du patrimoine de l'arrondissement semblent relever de considérations applicables à la fois en milieu urbain et en milieu rural. Au-delà des considérations usuelles en regard du patrimoine bâti, le maintien de la vocation des terres agricoles, la culture des vergers et la préservation des boisés et des rives qui caractérisent les secteurs exceptionnels de l'arrondissement renvoient à plusieurs des enjeux du Plan d'urbanisme et nécessitent une harmonisation.

3.2 Résultat de l'analyse

3.2.1 Les tracés fondateurs d'intérêt patrimonial

Dans le secteur de l'ancienne municipalité de Pierrefonds, le boulevard Guoin (comme une partie du boulevard Lalande) est un tracé fondateur à l'intérêt patrimonial variable. Ce tracé fondateur parcourt l'arrondissement d'est en ouest à partir d'A Huntsic-Cartierville, longe le Bois-de-Liesse et les grandes propriétés institutionnelles, se prolonge sur le boulevard Lalande et son développement résidentiel des années 1950-1960 ainsi que la berge de la rivière des Prairies pour enfin rejoindre le boulevard Guoin Ouest. Passé l'Anse-à-l'Orme, le boulevard Guoin devient le chemin de Senneville et suit la rive du lac des Deux-Montagnes tout en structurant le lotissement des terres.

L'intérêt du tracé fondateur tient principalement à son importance historique, à son caractère pittoresque et à la concentration de bâtiments d'intérêt patrimonial le long de son parcours. L'intérêt exceptionnel du tracé se confirme aux extrémités est et ouest de l'arrondissement. Entre ces deux pôles, les caractéristiques patrimoniales du cadre urbain ont presque entièrement disparu: le bâti d'intérêt patrimonial surgit ponctuellement parmi des station-

nements, des terrains vacants, des garages, des centres commerciaux et autres bâtiments récents. Le même constat s'impose en regard des éléments de paysage.

Dans l'ancienne municipalité de Senneville, le chemin du même nom est relié aux anciens chemins de ceinture de l'île. Il structure le développement du territoire de l'Anse-à-l'Orme à Sainte-Anne-de-Bellevue. Avec son parcours sinueux, ses montées et ses descentes, suivant la topographie des berges du lac des Deux-Montagnes et révélant une suite de paysages exceptionnels et une architecture de premier ordre, ce chemin est l'un des plus pittoresques de Montréal.

3.2.2 Le cadre bâti d'intérêt patrimonial

A. Les secteurs de valeur patrimoniale exceptionnelle

2.E.1 INSTITUTIONNEL EN RIVE

Ce secteur débute à la limite est de l'arrondissement et se situe entre le boulevard Gouin et la rivière des Prairies. Il regroupe plusieurs grandes propriétés institutionnelles : la Villa Saint-Martin, le Collège Beaubois, le Centre Virginie-Pelletier et leurs bâtiments secondaires, ainsi que quelques résidences vernaculaires de la fin du XIX^e siècle, début du XX^e siècle, et des bâtiments plus récents plus ou moins bien intégrés à l'ensemble. Ce secteur est relativement homogène et recèle un bâti de grand intérêt au cœur d'une végétation exceptionnelle en bordure de la rivière. Toutefois, on assiste actuellement à un morcellement des lots des grandes propriétés et à la densification rapide du territoire.



2.E.1 Villa Saint-Martin, au 9551-59, boulevard Gouin Ouest



2.E.1 Villa Saint-Martin, au 9551-59, boulevard Gouin Ouest

2.E.2. BOIS-DE-LIESSE

Ce secteur, à l'entrée du parc du Bois-de-Liesse, près de l'accueil Pittfield, comprend deux anciennes maisons villageoises en excellent état de conservation au cœur d'un environnement naturel. Elles forment, dans leur contexte d'origine, une unité de paysage exceptionnelle.



2.E.2 Le 9436, boulevard Gouin Ouest

2.E.3 GOUIN OUEST

La portion ouest de l'ancienne municipalité de Pierrefonds, de l'avenue du Château-Pierrefonds au chemin de Senneville, regroupe plusieurs maisons vernaculaires du début du XIX^e siècle ainsi que des maisons villageoises du début du XX^e siècle qui sont encore aujourd'hui dans un environnement semblable à leur contexte d'origine (boisés et terres agricoles). Ce secteur subit toutefois actuellement de grandes pressions immobilières et on y retrouve quelques insertions de développements domiciliaires contemporains très denses qui ne respectent en rien les gabarits et les modes d'implantation existants. Cela entraîne également la perte d'éléments de paysage importants et a un impact considérable sur les vues sur le lac et ses berges.



2.E.3 La maison Jacques-Poudrier dit Lavigne, au 20752, boulevard Gouin Ouest



2.E.3 La maison Toussaint-Legault dit Deslauriers, au 18395, boulevard Gouin Ouest



2.E.3 La maison Augustin-Brisebois, au 18639, boulevard Gouin Ouest

2.E.4 GRANDES PROPRIÉTÉS DE SENNEVILLE

De l'autoroute Transcanadienne à la limite de l'ancienne municipalité de Senneville, entre le lac des Deux-Montagnes et l'Arboretum Morgan, on trouve une grande concentration de résidences du début du XIX^e siècle qui, avec la végétation, les éléments de paysage et le tracé du chemin de Senneville en font un secteur pittoresque de qualité exceptionnelle non seulement à Montréal, mais au Canada.

Ce secteur, qui a conservé son lotissement original, présente une grande concentration de maisons résidentielles de la haute société montréalaise de la fin du XIX^e siècle et du début du XX^e siècle ayant appartenu à plusieurs personnages influents dans l'histoire de Montréal. Les Forget, Angus, Morgan et Abbot, pour ne mentionner que ceux-là, ont confié la conception de leurs résidences à des architectes et des architectes paysagistes de prestige (Maxwell, Findlay, Hyde, Nobbs, Olmsted, Todd, Rose). Le bâti y est pour la plupart implanté du côté du lac et éloigné du chemin. Souvent de style Arts and Crafts ou Shingle Style, les résidences agencent des volumes nets et des toitures importantes de façon plus ou moins complexe avec leurs revêtements de pierre taillée ou de moellons, brique, bois, stuc et toitures en bardeaux de cèdre qui témoignent « ... [of a] sophisticated nostalgia for a rustic way of life and for the rural craft industry » (Friedman, 2000).

Les grandes propriétés comportent généralement des bâtiments ancillaires (résidence du personnel, chapelle, bâtiments de ferme, *pool house*, écurie, garage, maison de thé, chambre froide, tour d'observation, etc.), généralement du même style, implantés dans des aménagements raffinés – sentiers sinueux, grands jardins,

boisés, étangs, vergers, murets de pierre, portails, maison de gardien – en retrait ou visibles du chemin de Senneville. Les ruines du fort Senneville (1692) et l'ancien moulin rénové par Edward Maxwell vers 1898 se trouvent dans ce territoire

Bien que la plupart des édifices les plus imposants ont été construits en fonction d'une utilisation saisonnière, le secteur comprend aussi des résidences de l'après-guerre et des demeures contemporaines qui lui donnent un caractère suburbain mais qui poursuivent la tradition d'intégration du bâti au paysage.

Le caractère du lieu est en grande partie attribuable à l'exceptionnelle intégration des bâtiments aux paysages très diversifiés, complexes et raffinés sur un vaste territoire, œuvre d'émulation entre des personnages ayant joué un rôle de premier plan dans l'histoire de Montréal et des concepteurs ayant apporté une contribution majeure au développement de l'architecture au Canada.



2.E.4 La maison Louis-Joseph-Forget, dite Le Bois-de-la-Roche
Crédits photographiques : Communauté urbaine de Montréal



2.E.4 Un pavillon servant d'observatoire



2.E.4 Une vue sur le lac des Deux-Montagnes



2.E.4 Le moulin de Senneville



2.E.4 La maison John-Launelot-Todd



2.E.4 Le domaine Boisbriand



2.E.5 L'avenue Phillips

2.E.5. PHILLIPS

Ce petit secteur regroupe les maisons de l'avenue Phillips et celles à l'intersection du chemin de Senneville. Quelques bâtiments datent de la première moitié du XX^e siècle et auraient été destinés au personnel œuvrant au service des propriétaires des grands domaines du village. Plusieurs maisons ont été construites après 1950 et quelques-unes avant 1900. Elles s'érigent sur de petits lots bien paysagés avec peu de recul de la rue. Les bâtiments modestes ont généralement deux étages, avec un toit plat ou à deux versants couvrant un simple carré recouvert de brique, de bardeau ou de clin de bois ou de vinyle. Plusieurs affichent des éléments décoratifs (bardeau, colonnes, porches, consoles, etc.) et sont peints de couleurs vives (bleu, jaune, mauve, vert, fuchsia, etc.). Il y règne une atmosphère de village.

2.E.6 VILLAGE CREVIER

Ce secteur se distingue par son architecture villageoise datant de la deuxième moitié du XIX^e siècle. On y retrouve des bâtiments modestes sur deux étages, avec toit plat ou à deux versants couvrant un simple carré revêtu de bardeau, de clin de bois ou de brique, rappelant ceux du secteur Phillips. Les bâtiments ont une implantation variable avec peu de recul de la ligne de rue et présentent une grande diversité dans la disposition des volumes. Il y règne aussi une atmosphère de village.

2.E.7 HABITATIONS RÉCENTES

Ce secteur est situé de part et d'autre du chemin de Senneville, entre les ensembles urbains d'intérêt (développement domiciliaire de l'après-guerre et Senneville Lodge) et le lac des Deux-Montagnes. Le secteur constitue une unité de paysage homogène. Il regroupe très majoritairement des constructions récentes bien intégrées à leur environnement et dont l'implantation s'ajuste au tracé du chemin de Senneville, sur un lotissement hérité du régime seigneurial.

B. Les ensembles urbains d'intérêt

2.U.1 CLOVERDALE

Jouxtant le Bois-de-Liesse, Cloverdale est un vaste ensemble planifié de logements sociaux construits conjointement par une coopérative d'habitation et la Société canadienne d'hypothèques et de logement à la fin des années 1960. L'intérêt du secteur ne réside pas dans l'architecture de ses bâtiments, dont l'état est par ailleurs variable, mais plutôt dans le fait d'être l'unique exemple de construction de logement social de l'époque moderne dans l'arrondissement : composition urbaine de grande envergure caractérisée par la relation qu'entretiennent les bâtiments entre eux, aménagements paysagers, planification des stationnements et des espaces et services communs.

2.U.2 BELVÈDÈRE

Cet ensemble est situé dans le secteur Pierrefonds, à proximité du parc Belvédère, au bord de la rivière des Prairies. On y accède par Le Boulevard et la rue du Belvédère. Cette forme urbaine distincte, au dessin complexe, avec ses parcours linéaires et ses ronds-points, regroupe des habitations unifamiliales des années 1950-1960. On y trouve une grande variété de bungalows d'intérêt architectural (des petites séries et des exemplaires uniques) en excellente condition. La végétation mature, les grandes marges de recul avant bien paysagées des propriétés et l'absence de trottoirs contribuent à la grande homogénéité du secteur.



2.U.2 La rue du Belvédère



2.U.2 Vue depuis le parc Belvédère

2.U.3 SENNEVILLE LODGE

À proximité du golf et de l'hôpital des vétérans de Sainte-Anne-de-Bellevue, construit en 1945, ce secteur voué à la convalescence des militaires regroupe plusieurs bâtiments de piètre qualité, aujourd'hui abandonnés et en mauvais état de conservation. Cet ensemble présente toutefois un intérêt en regard de sa planification et de son fonctionnement ainsi qu'un intérêt socio-historique.



2.U.4 Le 32, avenue Pacific

2.U.4 DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE DE L'APRÈS-GUERRE

Ce grand secteur regroupe près de deux cents résidences et s'est développé à partir de la première moitié du XX^e siècle. Sa grille de rues orthogonale contraste fortement avec le développement organique du territoire de Senneville. Il est d'une très grande homogénéité en ce qui a trait à la remarquable intégration d'une architecture de qualité aux aménagements paysagers, à la largeur des rues sans trottoir et avec fossés, et à la végétation mature. Les maisons, bien proportionnées sur leurs lots, accusent un large recul de la ligne de rue. Les propriétés, dont les limites sont la plupart du temps soulignées par des murets, clôtures et végétaux, possèdent un aménagement paysager très soigné incorporant harmonieusement les garages, patios et autres constructions utilitaires. L'intérêt architectural des maisons est variable, mais reprend très souvent des éléments de composition des grandes propriétés et de l'architecture rurale de l'ancienne municipalité de Senneville : murs de pierre, formes des toits, bâtiments ancillaires et aménagements paysagers. Une grande harmonie et un fort sentiment d'appartenance à la communauté se dégagent de l'ensemble.



2.U.4 Le 23, avenue Tunstall

C. Les immeubles de valeur patrimoniale exceptionnelle

Tous les immeubles de valeur patrimoniale exceptionnelle, qu'ils fassent ou non partie d'un secteur de valeur patrimoniale défini dans le présent document, sont inclus dans la liste qui suit :

LES ÉDIFICES DE CULTE

9501, boulevard Gouin Ouest

Église Sainte-Suzanne

11075, boulevard Gouin Ouest

Église Marie-Reine-de-la-Paix

4320, rue Sainte-Anne

Église Saint-Thomas-à-Becket

15556, rue Cabot

Église St. Michael and all Angels

LES COUVENTS

9451, boulevard Gouin Ouest

Villa Saint-Martin

LES ÉDIFICES SCOLAIRES

9509, boulevard Gouin Ouest

Collège Beaubois

LES HABITATIONS

26, chemin de Senneville

Château rose

28, chemin de Senneville

31, chemin de Senneville

Maison William-George-MacVicar-Stuart

108, chemin de Senneville

Maison Crevier

140, chemin de Senneville

Maison Dow

163, chemin de Senneville

Maison John-Bethune-Abbott-Hillcote

168, chemin de Senneville

Site du fort Senneville (Fort et moulin le Ber), site archéologique classé et site historique classé

170, chemin de Senneville

Maison John C-Abbott

178, chemin de Senneville

Propriété Abbot et bâtiments auxiliaires

180, chemin de Senneville

Maison John-Launcelot-Todd

202, chemin de Senneville

Maison Charles-Meredith-Elspeth-Angus, Bally Bawn

214, chemin de Senneville

216-219, chemin de Senneville

Dépendances de la maison R.-B.-Angus, Pine Bluff

238, chemin de Senneville

Maison Edith-Angus-Wanklyh

240, chemin de Senneville

Maison Harry-Abbot

246, chemin de Senneville

249, chemin de Senneville

Tour d'eau James-Morgan

252, chemin de Senneville

264, chemin de Senneville

Maison Frederick-Cleveland-Morgan

267, chemin de Senneville

290, chemin de Senneville

Maison Louis-Joseph-Forget ou Bois-de-la-Roche

292, chemin de Senneville

294, chemin de Senneville

Maison Eustache-Rouleau

296, chemin de Senneville

Maison Lalonde

297, chemin de Senneville

330, chemin de Senneville

Maison Guy-Boyer ou Blanche-Forget

9432, boulevard Gouin Ouest

9434, boulevard Gouin Ouest

9436, boulevard Gouin Ouest

12679, boulevard Gouin Ouest

Maison Charles-Richer dit Louveteau

13850, boulevard Gouin Ouest

Maison Edgar-C.- Budge

14784, boulevard Gouin Ouest

Maison Joseph-Théorêt

18395, boulevard Gouin Ouest

Maison Toussaint-Legault dit Deslauriers

18639, boulevard Gouin Ouest

Maison Augustin-Brisebois

19530, boulevard Gouin Ouest

Le Petit fort

20752, boulevard Gouin Ouest

Maison Jacques-Poudrier dit Lavigne

11131, boulevard Meighen

5010, boulevard Lalande

Maison Michel-Legault

3872, boulevard Saint-Charles

Maison Rabeau

D. Les immeubles de valeur patrimoniale intéressante

Seuls les immeubles de valeur patrimoniale intéressante situés à l'extérieur des secteurs de valeur patrimoniale définis dans le présent document sont inclus dans la liste qui suit :

LES ÉDIFICES DE CULTE

16, avenue Pacific

Église Corpus Christi

12301, rue Colin

Église Saint -Barnabas

12450, rue Gascon

Église Saint -David

13140, rue Monk

Église Westminster Presbyterian

LES ÉDIFICES SCOLAIRES

4770, rue Pierre-Lauzon

École Harfang-des-Neiges, pavillon Lauzon

5005, rue Valois

École Murielle-Dumont

4770, boulevard Lalande

École Perce-neige

5060, boulevard des Sources

Riverdale High School

14385, boulevard de Pierrefonds

École Saint-Gérard

4348, rue Thorndale

École Thorndale

13350, rue Purcell

École Hébert-Purcell

LES HABITATIONS

2, avenue Elmwood

15, avenue Elmwood

8, avenue Laberge

32, avenue Pacific

250, rue Sainte-Anne

254, rue Sainte-Anne

258-262, rue Sainte-Anne

9460, boulevard Gouin Ouest

11769, boulevard Gouin Ouest

11770, boulevard Gouin Ouest

11893, boulevard Gouin Ouest

11897, boulevard Gouin Ouest

12150, boulevard Gouin Ouest

12449, boulevard Gouin Ouest

12661, boulevard Gouin Ouest

12662, boulevard Gouin Ouest

12773, boulevard Gouin Ouest

12910, boulevard Gouin Ouest

12940, boulevard Gouin Ouest

13418, boulevard Gouin Ouest

13533, boulevard Gouin Ouest

14399, boulevard Gouin Ouest

18191-18195, boulevard Gouin Ouest

18198, boulevard Gouin Ouest

19803, boulevard Gouin Ouest

20392, boulevard Gouin Ouest

20452, boulevard Gouin Ouest

20610, boulevard Gouin Ouest

4861, boulevard Lalande

4980, boulevard Lalande

4971, rue Bastien

E. Les éléments particuliers du paysage

Les éléments particuliers de paysage font partie intégrante des caractéristiques des secteurs et des tracés fondateurs d'intérêt patrimonial précédemment décrits. Ce sont des témoins marquants des grandes époques de développement de l'arrondissement (époque seigneuriale à vocation rurale et agricole, de villégiature, villageoise, urbaine).

Soulignons aussi l'importance du golf du secteur de Senneville : 43,4 acres de terre encadrés par une végétation mature. Bien qu'il ne soit pas localisé dans les limites géographiques de l'arrondissement, l'Arboretum Morgan est un élément de paysage extrêmement important pour l'ancien village de Senneville. Ce boisé exceptionnel qui isole Senneville du West Island et jouxte les terres agricoles du collège MacDonald est un sanctuaire d'oiseaux migrateurs désigné par Environnement Canada. L'arboretum est en lien avec l'historique de l'arrondissement : graduellement acquis et aménagé par la famille Morgan, il est confié à l'Université McGill en 1945 en vertu d'une entente particulière. La préservation de l'arboretum constitue un enjeu inter-arrondissements.

3.2.3 Le patrimoine archéologique

Le territoire de l'arrondissement de Pierrefonds-Senneville, où se trouvent des terrasses de 15, 30 et 50 mètres d'élévation, a pu être habité par les groupes amérindiens de la période préhistorique, soit depuis environ 4 000 ans avant aujourd'hui – d'abord par les groupes nomades de la période archaïque, qui utilisent les terrasses et les berges pour établir des campements de chasse et de pêche, puis par des groupes semi-sédentaires de la période sylvoicole, de 3 000 ans avant aujourd'hui à 1534, des pêcheurs-chasseurs-cueilleurs-horticulteurs vivant dans la vallée du Saint-Laurent. Ce sont ces groupes que Jacques Cartier rencontre lors de son second voyage au Canada, en 1535. Cartier note d'ailleurs dans ses écrits la présence de campements amérindiens sur le pourtour de l'île de Montréal. L'importance de ce lieu pour les Amérindiens réside dans sa localisation à la confluence de plusieurs cours d'eau qui constituent les routes traditionnelles de transport.

Le facteur des transports et son corollaire, le commerce, n'échappent pas aux Français et aux Amérindiens au cours des XVII^e et XVIII^e siècles; ils voient dans ces routes traditionnelles une façon de se soustraire au contrôle des autorités françaises sur la traite des fourrures. À la même période, les sulpiciens, seigneurs de Montréal depuis 1663, encouragent l'essaimage de noyaux de colonisation sur le pourtour de l'île : Lachine, Dorval, Baie d'Urfé, Pointe-Claire et Sainte-Anne-de-Bellevue sont des exemples concrets de leur politique d'expansion territoriale. La création de ces avant-postes, dont l'une des fonctions est la protection de Ville-Marie, se fait toutefois au prix de pertes humaines lorsque intervient une recrudescence des raids iroquois dans les années 1680-1700. Un traité de paix est signé en 1701.

L'accroissement des activités agricoles et l'ouverture des chemins qui permettent d'occuper non seulement les berges mais aussi l'intérieur des terres caractérisent les XVIII^e et XIX^e siècles. Des côtes – Saint-Charles, Saint-Jean et des Sources – sont aménagées pour faciliter les communications dans l'axe nord-sud. Les côtes Saint-Jean et des Sources n'ont que

peu d'incidence sur la localisation du cadre bâti ancien, car elles longent l'axe longitudinal des terres; la bordure de la côte Saint-Charles est quant à elle utilisée pour l'implantation de résidences et de dépendances rurales.



Les collections archéologiques ont une valeur patrimoniale indéniable et représentent une richesse collective qui mérite toute notre attention. Ces objets illustrent avec éloquence notre histoire matérielle et jouissent d'un pouvoir fortement évocateur qui rappelle les modes de vie de nos prédécesseurs. Jarre en terre cuite grossière d'Angleterre, 1760-1840; objet amérindien, pointe de projectile, 2 500 ans avant Jésus-Christ; cannelles de tonneau en laiton, XVIII^e siècle. Photographies : P. Fauteux.



La recherche archéologique a recours à un ensemble de méthodes et techniques permettant d'identifier la présence de vestiges enfouis, de les décrire, de les prélever et de les analyser en fonction de leur apport à une meilleure compréhension de nos sociétés passées. En cas de découverte fortuite de vestiges ou d'objets, il est nécessaire d'en informer les instances gouvernementales afin que le lieu de la découverte soit évalué.

A. Les secteurs d'intérêt archéologique à fort potentiel

2.AP.1 ET 2.A.1 ZONE CÔTIÈRE

La bordure de l'île de Montréal comprend les rives mais également le tracé du chemin sur son pourtour et les terres qui le bordent. Ces emplacements peuvent avoir été utilisés au cours des périodes préhistorique et historique selon divers choix d'établissement, en fonction de l'époque et des populations concernées.

Berge et îles

Les avancées de terres, les baies et les îles correspondent à des environnements particuliers propices à l'exploitation des ressources par des activités de chasse et de pêche. Quand ces formations se trouvent de plus situées au point de confluence de plusieurs axes de communication hydrographique, les probabilités d'y retrouver des vestiges de campements amérindiens préhistoriques ou d'occupations européennes des XVII^e et XVIII^e siècles croissent de façon importante. Ce fait est d'ailleurs démontré par le nombre de sites archéologiques répertoriés dans les arrondissements voisins. Ce sont les berges et les îles qui sont ciblées; les modifications effectuées au cours du XX^e siècle, particulièrement l'ajout de remblais, ont souvent eu pour conséquence de favoriser la protection des vestiges archéologiques.

Fief et fort Senneville

Le fief de Senneville est concédé en 1672 à Michel-Sidrac Dugué, sieur de Boisbriand. Il y établit un petit nombre de colons, mais ses intérêts sont principalement orientés vers les activités de traite. Le fief est vendu à Jacques LeBer en 1679, sans mention de bâtiments. Jacques LeBer est alors associé à Charles LeMoynes, qui lui cède sa part du fief en 1683. LeBer devient ainsi le seul à avoir des droits sur ces terres. À cette date, il semble qu'un magasin de bois soit présent sur le fief, aux fins d'activités commerciales avec les Amérindiens; sa localisation demeure indéterminée.

Jacques LeBer, après en avoir obtenu la permission des sulpiciens, fait ériger sur ses terres un moulin fortifié de bois (1686). La présence du moulin constitue un atout en faveur de la colonisation de l'endroit par des censitaires, puisque les Iroquois multiplient les attaques contre les avant-postes français de l'ouest de l'île. Le premier moulin est d'ailleurs brûlé lors d'un raid en 1691. Le moulin de Senneville est rebâti en pierre en vertu d'un marché de construction passé par LeBer en 1700. Trois ans plus tard, LeBer fait construire un fort de pierre composé d'une maison, de quatre bastions d'angle et d'une enceinte entourant la cour. Il s'agit du fort Senneville, aujourd'hui site archéologique BiFi-002. On retrouve à l'extérieur du fort, outre le moulin à farine, une grange et une étable de bois. Le fort est érigé sur la terrasse riveraine de l'actuelle pointe Abbott, ce qui correspond au 168, chemin de Senneville, tandis que le moulin se trouve sur un promontoire situé un peu à l'est du fort, au 176, chemin de Senneville.

Mis à part le fort et le moulin, le territoire de Senneville a abrité de nombreuses occupations rurales à partir du XVII^e siècle et jusqu'au XX^e siècle, sans toutefois donner naissance à un noyau villageois, les résidents utilisant plutôt l'église et les commerces de Sainte-Anne-de-Bellevue. La plupart des terres sont bordées en façade par le cours d'eau, mais les résidences rurales et les dépendances se trouvent fréquemment en bordure du chemin de Senneville. Au cours de la seconde moitié du XIX^e siècle, le chemin de fer est prolongé jusque dans l'ouest de l'île, ce qui amène la bourgeoisie anglophone montréalaise à construire des villas en milieu agricole. Certains optent toutefois pour l'acquisition de fermes tout en laissant l'exploitation des terres à des agriculteurs.

Senneville a pour qualité d'avoir conservé de grandes propriétés dont seule une petite partie est occupée par un cadre bâti. De plus, la densité du bâti demeure faible, notamment entre le chemin de l'Anse-à-l'Orme et l'autoroute 40. Cet état de fait a favorisé la protection *in situ* de nombreux sites archéologiques potentiels remontant aux périodes préhistorique et historique, tant à proximité des berges que sur les terrasses.



2.AP.1 Ce site rural de même que ce muret de pierre sèche sont des témoins éloquentes des occupations agricoles anciennes.

Chemin de Senneville

Ce chemin constitue un segment du premier axe de communication terrestre aménagé dans l'ouest de l'île; son tracé recoupe l'ensemble des terres de la côte Sainte-Anne nord qui ont front sur le fleuve. Au moins trois maisons à caractère patrimonial sont recensées en bordure du chemin, une situation qui démontre que des vestiges associés à des occupations agricoles anciennes peuvent se trouver à l'intérieur ou en bordure de l'emprise du chemin de Senneville.

Boulevard Gouin

L'utilisation agricole du territoire de Pierrefonds remonte au XVIII^e siècle, alors qu'il fait partie intégrante de la côte Sainte-Geneviève, laquelle comprend également le village de Sainte-Geneviève et, en partie, Roxboro. Il n'y a pas d'ancien noyau villageois, le bourg étant à Sainte-Geneviève. Les terres ont front sur la rivière des Prairies et sont traversées par le boulevard Gouin, où sont construites les maisons et les dépendances, comme l'illustrent les maisons anciennes toujours en place. On y retrouve la maison Charles-Richer dit Louveteau (1830), au 12679, boulevard Gouin Ouest, la maison Joseph-Théorêt au 14784, boulevard Gouin Ouest, la maison Jacques-Poudrier dit Lavigne (1834), au 20752, boulevard Gouin Ouest. Une autre résidence, dite le Petit fort, construite vers 1750, aurait été dotée de meurtrières; elle est située à l'est du Cap Saint-Jacques, au 19530, boulevard Gouin Ouest.

L'élargissement du boulevard Gouin, combiné à l'aménagement de rues parallèles et transversales, implique que des vestiges des occupations rurales peuvent être présents en bordure ou au sein de leurs emprises. En outre, les terrains qui se poursuivent jusqu'à la berge recourent des aires anciennement occupées par les Amérindiens à la période préhistorique et par les Européens au XVII^e siècle.

2.AP.2 PARC-NATURE DU BOIS-DE-LIESSE

Le ruisseau Bertrand présente la caractéristique d'avoir favorisé l'apparition de milieux humides aujourd'hui protégés à l'intérieur du parc-nature du Bois-de-Liesse, dont une partie se trouve également sur le territoire d'Ahuntsic-Cartierville, de Saint-Laurent et de Dollard-Des Ormeaux–Roxboro. Ces milieux humides sont propices aux activités de chasse et de pêche par les groupes amérindiens de la période préhistorique, soit environ 4 000 ans avant aujourd'hui. Ce territoire traversé par le boulevard Gouin se prolonge jusqu'au bord de l'eau et peut également abriter des vestiges de la période historique. Le territoire de ce parc-nature recèle un potentiel archéologique.

B. Les secteurs d'intérêt archéologique

2.A.1 ZONE CÔTIÈRE

Voir texte 2.AP.1

2.A.2 ARBORETUM MORGAN

L'Arboretum Morgan est une réserve boisée accessible au public, administrée par l'Université McGill. Deux terrasses d'une élévation de 50 mètres au-dessus du niveau de la mer sont localisées au nord de l'autoroute 40. Compte tenu de la qualité de drainage du dépôt de surface, l'emplacement a pu être utilisé par des groupes amérindiens au cours de la préhistoire pour des camps de transit ou d'observation. L'élévation du lieu lui confère un potentiel archéologique amérindien préhistorique ancien puisque ces terres ont rapidement émergé des eaux après l'épisode d'invasion marine de la mer de Champlain.

C. Les sites archéologiques

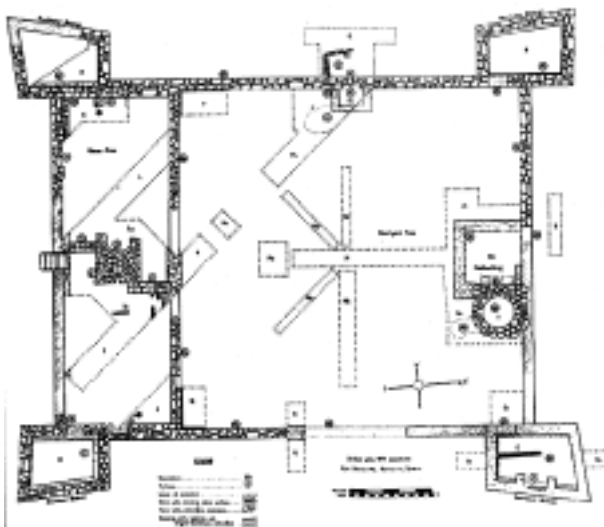
BIFL-002, FORT SENNEVILLE

Mesure de protection: site archéologique à protéger

Statut légal: site archéologique classé et site historique classé

Thème: occupation amérindienne, avant-poste, fort

Le fief de Senneville est vendu en 1679 à Jacques LeBer, riche marchand associé à Charles LeMoynes. À cette date, il est déjà propriétaire de résidences à Montréal et à Québec, de deux magasins (dont un à Lachine) et d'une ferme fortifiée sur l'île Saint-Paul, aujourd'hui l'île des Sœurs. LeMoynes cède sa part du fief de Senneville à LeBer en 1683. En 1686, Jacques LeBer obtient la permission des sulpiciens de faire ériger un moulin fortifié de bois sur ses terres. Ce premier moulin est brûlé lors d'un raid iroquois en 1691 et reconstruit en pierre en 1700. LeBer fait également construire, à partir de 1703, un fort en pierre composé d'une maison, de quatre bastions d'angle et d'une enceinte entourant la cour. À l'extérieur du fort sont bâtis un moulin à farine, une grange et une étable de bois.



BiFI-002 Ce relevé illustre les vestiges du fort de Senneville dégagés en 1971, lors de fouilles archéologiques. Extrait de D. B. Webster, 1971.

Le fort est érigé sur la terrasse riveraine de la pointe Abbott, tandis que le moulin est localisé sur un promontoire, un peu à l'est du fort. Les vestiges du fort et du moulin sont toujours conservés in situ. L'étude récente des témoins recueillis lors de la fouille archéologique du fort par le Royal Ontario Museum, en 1969 (Duguay et Pothier, s.d., et Lachance 1993), démontre la richesse de la collection d'objets de la période historique et également la présence d'objets d'origine amérindienne (Webster 1971). Une étude patrimoniale du fort et du moulin (Archéocène 1995) de même qu'une étude de potentiel archéologique à l'échelle de deux propriétés où sont aujourd'hui conservés les vestiges (Ethnoscop 2002) ont été réalisées.



BiFI-002 Le site archéologique du fort de Senneville en cours de relevé et de mise en protection, 2004. Photographies: ministère de la Culture et des Communications du Québec.

D. Les biens culturels à statut

La notion de bien culturel intègre les sites et les biens archéologiques classés, les sites historiques classés et les monuments historiques classés ou reconnus, les arrondissements historiques et naturels, les monuments cités et les sites du patrimoine. Ces biens ont fait l'objet d'un examen à partir de la documentation disponible afin d'en déterminer l'intérêt archéologique. La liste suivante indique les biens à statut où il est nécessaire d'évaluer plus avant le potentiel archéologique et d'assurer la protection du patrimoine archéologique.

- Site du fort Senneville, 168, chemin de Senneville, BiFI-002, site archéologique classé et site historique classé



BiFI-002 Un des vestiges du fort de Senneville, 1971. Photographie: Royal Ontario Museum.

**NE PAS INTÉGRER CETTE FEUILLE
AU DOCUMENT**

4.

RECOMMANDATIONS

4.I Générales à l'échelle de l'arrondissement

Nous recommandons :

- dans les **secteurs d'intérêt patrimonial exceptionnel**, de protéger les caractéristiques architecturales et paysagères, de veiller à l'intégration des nouveaux bâtiments à leur environnement et de s'assurer que les modifications aux bâtiments existants se fassent en tenant compte du contexte. La réglementation devra prévoir que les interventions dans ces secteurs soient encadrées par des critères – plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – mais aussi par des règles si la situation le justifie.
- pour les **bâtiments d'intérêt patrimonial exceptionnel et intéressant**, de protéger leurs caractéristiques architecturales en s'assurant que les modifications aux bâtiments énumérés dans les listes soient encadrées, dans la réglementation, par des critères (PIIA) mais aussi par des règles si la situation le justifie.
- dans les **secteurs d'intérêt patrimonial intéressant**, de protéger les caractéristiques architecturales et paysagères, de veiller à l'intégration des nouveaux bâtiments à leur environnement et de s'assurer que les modifications aux bâtiments existants se fassent en tenant compte du contexte. La réglementation devra prévoir que les interventions dans ces secteurs soient encadrées par des règles.
- **que l'élaboration des PIIA et l'élaboration de règles dans les règlements de zonage** favorisent une architecture de qualité et consolident le cadre bâti en harmonie avec le caractère de chaque lieu, en contrôlant notamment l'apparence des nouvelles constructions afin qu'elles s'intègrent à leur milieu environnant, ainsi qu'en contrôlant l'apparence des modifications à un bâtiment pour qu'elles s'harmonisent avec son expression architecturale spécifique.

Les principes qui devraient guider l'élaboration des PIIA et des règles sont les suivants : conserver l'identité des secteurs, connaître avant d'intervenir

et maintenir le bon état et l'intégrité des bâtiments par l'entretien.

Les variables suivantes devraient être considérées dans l'élaboration des PIIA et des règles :

- Parcelaire : mode de division, dimensions et proportions des parcelles, mode d'implantation du bâti, aménagement du terrain.
 - Bâti : volumétrie (gabarit, nombre d'étages, forme de la toiture), traitement des façades (saillies, composition des façades, rythme, forme et dimensions des ouvertures, modèles de portes et de fenêtres, revêtements, ornementation, couleurs, matériaux et textures, etc.).
- d'instaurer des mesures de zonage spécifiques pour des **ensembles significatifs** tels que les noyaux paroissiaux (parc, école, église, presbytère, etc.) afin de préserver l'essence de leur valeur patrimoniale.
 - d'étudier les territoires identifiés comme **ensembles urbains d'intérêt**, de recenser les typologies des ensembles qui présentent une grande homogénéité et de développer des outils visant à sensibiliser la population à l'égard de l'intérêt patrimonial de ces ensembles.
 - d'établir un contrôle sur les **démolitions** dans les secteurs d'intérêt patrimonial et pour les bâtiments patrimoniaux en évaluant l'intérêt patrimonial des bâtiments concernés afin d'éviter des pertes irréversibles.
 - d'éviter le fractionnement des **grandes propriétés** et d'assurer la protection et la mise en valeur des propriétés institutionnelles.
 - d'appliquer les mesures nécessaires à un examen du potentiel archéologique et, le cas échéant, à la protection des vestiges découverts, préalablement aux travaux d'excavation publics et privés dans les **grands ensembles à statut et les biens culturels à statut, les sites archéologiques recensés et les secteurs d'intérêt archéologique à fort potentiel**.

- de favoriser la prise en compte des **vestiges présentant une grande valeur archéologique** dans la conception et la réalisation des projets de construction ou d'aménagement urbain, notamment par l'adaptation des travaux ou l'intégration des vestiges.
- d'assurer la protection et la mise en valeur des aménagements urbains, des parcs et des **espaces publics**.
- de préserver et de protéger le **couvert végétal**, qui contribue beaucoup au caractère de plusieurs secteurs patrimoniaux répertoriés, de favoriser les plantations et de protéger de façon générale le patrimoine naturel, ainsi que de préserver et mettre en valeur le caractère champêtre des secteurs où l'on retrouve encore des paysages agricoles.
- de protéger les **perspectives** d'intérêt patrimonial telles que les vues sur le centre-ville, le mont Royal, les plans d'eau, les places publiques, les monuments commémoratifs, certains bâtiments ou clochers, etc.
- de préserver la spécificité de la **trame urbaine** montréalaise, qui découle des tracés fondateurs et des caractéristiques naturelles, et de préserver la grille orthogonale (incluant les ruelles des arrondissements du centre) ainsi que les plans d'ensemble et grilles particulières de certains arrondissements; de contrôler les subdivisions cadastrales afin de préserver le rythme des rues et de sauvegarder l'échelle du bâti.
- de développer des outils de promotion et de mise en valeur des **tracés fondateurs à fort potentiel**, aux fins de la protection de leur caractère.
- de développer un plan stratégique pour les **artères commerciales principales** (vitalité, affichage, rénovation, éclairage, mobilier urbain, etc.) qui tienne compte de la dimension patrimoniale des lieux et de concilier les opérations de travaux publics avec les préoccupations patrimoniales.

4.2 Générales à l'échelle montréalaise

Nous recommandons :

- de développer des outils de protection et de mise en valeur, incluant la **citation en vertu de la Loi sur les biens culturels du Québec**, pour les immeubles qui possèdent une valeur patrimoniale élevée à l'échelle montréalaise, comme certaines maisons rurales et villas, institutions (ex. : écoles, églises), services municipaux (ex. : bains, casernes, complexes civiques), etc.
- de développer des outils de protection et de mise en valeur, incluant la création de **sites du patrimoine en vertu de la Loi sur les biens culturels du Québec**, pour les sites qui possèdent une valeur patrimoniale élevée à l'échelle montréalaise, notamment certains noyaux villageois, ensembles institutionnels, grands domaines, grands gestes urbains et architecturaux, etc.
- à partir des critères de sélection établis pour l'évaluation des bâtiments et des secteurs susceptibles d'avoir un intérêt pan-montréalais, de développer un plan d'attribution de statuts patrimoniaux en vertu de la **Loi sur les biens culturels du Québec**, de fixer des critères d'évaluation pour les interventions sur les bâtiments et territoires protégés par le volet municipal de cette même loi, d'élaborer des outils de protection et de dresser un plan directeur pour la mise en valeur de chacun des sites du patrimoine.
- d'élaborer pour le public, les employés municipaux et les élus des activités et des **outils de sensibilisation** à l'égard du patrimoine.

– de réaliser des **études plus poussées** permettant d’accroître la connaissance du patrimoine bâti, historique et archéologique afin d’évaluer la valeur patrimoniale rattachée à différentes problématiques, notamment :

- étudier les territoires identifiés comme **secteurs d’intérêt archéologique à fort potentiel et secteurs d’intérêt archéologique** pour évaluer le degré de préservation du milieu physique, localiser les sites archéologiques conservés et définir préventivement les mesures de protection du patrimoine archéologique.
- faire des études détaillées sur le **patrimoine industriel** pour déterminer une stratégie de conservation et de développement des sites; étudier plus spécifiquement les territoires identifiés comme ensembles industriels d’intérêt.
- établir des balises et des critères permettant de bien planifier et gérer la problématique du **patrimoine religieux**; favoriser la conservation et la mise en valeur des lieux de culte les plus importants relativement à leur valeur patrimoniale; mettre en œuvre des outils de gestion des demandes de permis et favoriser l’occupation de lieux de culte par des fonctions compatibles; favoriser le maintien des caractéristiques des ensembles conventuels les plus importants, de leurs espaces paysagers et des cimetières.
- accroître la connaissance du **patrimoine moderne** en encourageant la recherche, les inventaires et les publications à ce sujet.
- planifier des études à l’échelle montréalaise, développer des outils et élaborer des lignes directrices de rénovation et d’agrandissement adaptées aux diverses typologies que l’on retrouve dans les zones identifiées comme **ensembles urbains d’intérêt**.

4.3 Spécifiques à l’arrondissement

Nous recommandons :

Secteur Pierrefonds

- d’élaborer une stratégie de revitalisation urbaine de certains segments du boulevard Gouin. Il est à noter que celui-ci fait partie du parcours riverain décrit au *Document complémentaire*, lequel prescrit des mesures afférentes aux valeurs patrimoniales du lieu.
- d’élaborer une stratégie en regard du morcellement des lots, particulièrement en ce qui a trait aux grandes propriétés institutionnelles.
- d’élaborer une stratégie en regard des berges : protection des vues, nouvelles constructions et nouveaux développements, accessibilité au public (voir aussi le *Document complémentaire*).
- de procéder à un inventaire des ensembles urbains d’intérêt des années 1950-60-70. Le repérage du patrimoine de l’arrondissement n’est pas exhaustif à ce sujet et n’identifie pour l’instant que le secteur Belvédère, qui semble le plus significatif pour l’arrondissement. Il y aurait lieu d’investiguer certains autres secteurs, tel le développement résidentiel compris entre les rues Dollard et Prince, accessible par les boulevards Lalande et Gouin, un secteur très homogène et d’ambiance champêtre du fait de l’absence de trottoirs et de la présence de fossés en bordure des rues, et qui comprend quelques typologies de bungalows construits en série.
- de documenter le secteur Cloverdale et d’élaborer une stratégie en regard de son développement afin de conserver certaines caractéristiques importantes du lieu.

– d'évaluer l'intérêt pan-montréalais des secteurs et des bâtiments d'intérêt patrimonial exceptionnel en vue de procéder à la création de sites du patrimoine et à la citation de bâtiments **en vertu de la *Loi sur les biens culturels du Québec***. Il est notamment recommandé de documenter, afin de les citer, plusieurs maisons rurales du boulevard Gouin Ouest, dont certaines présentent indéniablement un intérêt patrimonial métropolitain. Par ailleurs, un inventaire et une analyse plus exhaustive des propriétés institutionnelles déterminerait si certaines d'entre elles devraient accéder au statut mentionné précédemment.

Secteur Senneville

- de documenter (recherche et relevé photographique) le secteur des vétérans, dont on prévoit la démolition.
- d'évaluer l'intérêt pan-montréalais des secteurs et des bâtiments d'intérêt patrimonial exceptionnel en vue de procéder à la création de sites du patrimoine et à la citation de bâtiments **en vertu de la *Loi sur les biens culturels du Québec***, et notamment :
 - de créer un « Site du patrimoine du village de Senneville » englobant les grands domaines et peut-être aussi les habitations du personnel au service des grands propriétaires.
 - de déterminer, après avoir considéré la valeur patrimoniale de l'ensemble du corpus des grandes propriétés aux abords du chemin de Senneville, quelles sont celles qui pourraient faire l'objet d'une citation ou d'un classement en vertu de la *Loi sur les biens culturels*.
- d'envisager, compte tenu que les grandes propriétés du village de Senneville ne sont pas visibles de la voie publique, une stratégie permettant de diffuser l'information pour les faire connaître ; d'envisager aussi la négociation d'ententes avec certains propriétaires pour permettre l'accessibilité restreinte aux sites et aux résidences d'intérêt patrimonial à certains moments de l'année, surtout s'il y a création du site du patrimoine du village de Senneville.

5.

BIBLIOGRAPHIE

Photographies aériennes

Photographies aériennes, 1947-1948-1949, Ville de Montréal, Gestion des documents et archives

SERVICE DE GÉOMATIQUE DE LA VILLE DE MONTRÉAL.
Orthophoto noir et blanc, 2000, Navigateur urbain.

SERVICE DE GÉOMATIQUE DE LA VILLE DE MONTRÉAL.
Orthophoto noir et blanc, 2002, Navigateur urbain.

Cartes

ADAMS, John. *Map of the City and Suburbs of Montreal*, 1825. Bibliothèque de l'Université McGill, Département des livres rares et des collections spéciales.

BELLIN, Jacques-Nicolas. *Carte de Lisle de Montreal et de ses environs*, 1744, Bibliothèque nationale du Québec à Montréal.
Cote: G 3452 M65 1744 B4

BOUCHETTE, Joseph. *Topographical Map of the Province of Lower Canada*, 1815. Londres, W. Faden.

CHAUSSEGROS DE LÉRY, Gaspard. *Plan de la ville de Montreal en Canada*, 10 août 1717. Archives nationales (France), Centre des archives d'outre-mer, Dépôt des fortifications des colonies, Amérique Septentrionale, n° 473.

GOAD, Charles E. *Atlas of Montreal*, 1890, volumes 1 et 2, Bibliothèque nationale du Québec à Montréal.
Cote: G 1144 M65G475 G6 1890 CAR 1 et 2

GOAD, Charles E. *Plan of the City of Montreal*, 1909, 1911, 1912, 1913, 1914, 1915, volumes 1 à 12, Bibliothèque nationale du Québec à Montréal et Direction du développement urbain de la Ville de Montréal.

HOPKINS, H.W. *Atlas of the City and Island of Montreal*, 1879, Bibliothèque nationale du Québec à Montréal.
Cote: G1144 M65G475 H6 1879 CAR

JOBIN, André. *Carte de l'île de Montréal*, 1834, Bibliothèque nationale du Québec à Montréal.
Cote: G 3452 M65 1834 J63 CAR

JOURDAIN dit LABROSSE, Paul. *Plan de la ville et des faubourgs de Montréal*, 1767. Archives nationales du Canada, NMC-16687 [2 sections] H2/340 Montréal 1767.

LEVASSEUR DE NÉRÉ, Jacques. *Plan de la ville de Montréal*, 1704. Archives nationales (France), Centre des archives d'outre-mer, Dépôt des fortifications des colonies, Amérique Septentrionale, n° 468A.

MELISH, John. *Plan of Montreal, with a Map of the Islands & adjoining Country*, 1815, Bibliothèque nationale du Québec à Montréal.
Cote: G 3454 M65 1815 M4

PINSONEAULT, A.-R. *Atlas of the Island of Montreal and Ile Bizard*, 1907, Bibliothèque nationale du Québec à Montréal.
Cote: G 1144 M65G475 P5 1907 CAR

SITWELL, H.S. *Fortification Surveys Canada. Contoured Plan of Montreal and its Environs, Quebec*, 1868-1869, Archives nationales du Canada, Ottawa.
Cote: V40/300/1867

UNDERWRITERS SURVEY BUREAU. *Insurance Plan of the City of Montreal*, 1952, 1953, 1954, 1955, 1957, 1959, 1961, 1962, 1963, 1964, 1966, 1967, 1972, volumes 1 à 10, 12 à 17, 19 à 21.

Ouvrages généraux

Itinéraire toponymique du Saint-Laurent, ses rives et ses îles, Québec, 1984, 451 p., coll. Études et recherches toponymiques, n° 9.

BEAUREGARD, Ludger. « Géographie historique des côtes de l'île de Montréal », *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 28, nos 73-74, avril-septembre 1984, p. 47-62.

- BEAUREGARD, Ludger. *Toponymie de la région métropolitaine de Montréal*, Québec, Ministère des Terres et Forêts du Québec, 1968, 225 p., coll. Étude toponymique 2 (nouvelle série).
- BERGERON, Claude. *Architectures du XX^e siècle au Québec*, Québec, Musée de la civilisation / Éditions du Méridien, 1989, 271 p.
- BERGERON, Claude. *L'architecture des églises du Québec 1940-1985*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1987, 386 p.
- COMMISSION DES BIENS CULTURELS. *Les chemins de la mémoire. Monuments et sites historiques du Québec*, Tome II, Québec, Les Publications du Québec, 1991, 565 p.
- COMMISSION DE TOPONYMIE. *Noms et lieux du Québec. Dictionnaire illustré du Québec*, Québec, Les Publications du Québec, 1994, 925 p.
- COMMUNAUTÉ URBAINE DE MONTRÉAL. *Répertoire d'architecture traditionnelle sur le territoire de la Communauté urbaine de Montréal*. 12 volumes.
- COURVILLE, Serge (dir.). *Paroisses et municipalités de la région de Montréal au XIX^e siècle (1825-1861), Répertoire documentaire et cartographique*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1988, 350 p.
- DESJARDINS, Pauline. *Évaluation du patrimoine industriel. Critères généraux*, Montréal, Archemi / Ville de Montréal, Service du développement économique et du développement urbain, 29 août 2003, 56 p.
- LAURIN, J.-E. *Histoire économique de Montréal et des Cités et Villes du Québec*, [Montréal], Les Éditions J.-E. Laurin, 1942, 287 p.
- LEUNG, Felicity, David McCONNELL et Jean-Claude PARENT. *Les emplacements manufacturiers au Canada*, Ottawa, Environnement Canada, Service canadien des Parcs, 1990.
- LINTEAU, Paul-André. *Histoire de Montréal depuis la Confédération*, Montréal, Boréal, 1992, 608 p.
- MAGNAN, Hormidas. *Dictionnaire historique et géographique des paroisses, missions et municipalités de la province de Québec*, Arthabaska, Imprimerie d'Arthabaska Inc., 1925, 738 p.
- MARSAN, Jean-Claude (dir.). *Inventaire préliminaire des bâtiments patrimoniaux de la Commission scolaire de Montréal*, vol. 1-2a-2b, Montréal, Université de Montréal, 28 février 2001.
- MARSAN, Jean-Claude. *Montréal en évolution : Historique de développement de l'architecture et de l'environnement urbain montréalais*, 3^e éd., Laval, Éditions du Méridien, 1994, 515 p.
- ROBERT, Jacques. *Les ensembles patrimoniaux de la Communauté urbaine de Montréal*, Montréal, Ministère des Affaires culturelles, mars 1985, 40 p.
- ROBERT, Jean-Claude. *Atlas historique de Montréal*, Montréal, Art Global / Libre Expression, 1994, 167 p.
- VILLE DE MONTRÉAL. *Le patrimoine de Montréal, Montréal*, Ville de Montréal et Ministère de la Culture et des Communications, 1998, 168 p.
- WOLFE, Jeanne M. et François DUFAUX (dir.). *A topographic Atlas of Montreal / Atlas topographique de Montréal*, Montréal, McGill School of Urban Planning / École d'urbanisme, 1992, 78 p.

Site Internet

VILLE DE MONTRÉAL. *Répertoire bibliographique sur le patrimoine archéologique de Montréal*, 2004.
http://www2.ville.montreal.qc.ca/urb_demo/domaines/archeo/bib_recherche.htm

Ouvrages spécifiques à l'arrondissement

BERNARD, Florian. « Pierrefonds », *La Presse*, 24 août 1983

COMMISSION DES LIEUX ET MONUMENTS HISTORIQUES DU CANADA. *Formulaire de demande – Lieu : Arrondissement de Senneville*, Ottawa, Commission des lieux et monuments historiques du Canada [2001], s.p.

DEMETER, Lazlo (dir.). *Inventaire monumental région de Montréal (Pierrefonds)*, 2 vol., Montréal, Ministère des Affaires culturelles, Direction des monuments historiques, été 1970.

FRIEDMAN, Avi. *The Village of Senneville: Urban and Architectural Inventory*, 3 vol., préparé pour le compte du Village de Senneville, septembre 2000 (révisé en mai 2001).

LABOULY, Fabienne. *Pierrefonds-Senneville. Le boulevard Gouin Ouest*, Ville de Pierrefonds-Senneville, été 2003, s.p.

LOCAS, Marc. *La « côte Sainte-Genève »... cent ans plus tard 1900-2000*, 1999, 173 p.

SARTHOU, Manon. *Village de Senneville. Conservation et mise en valeur du patrimoine de Senneville. Étude historique, archéologique, architecturale et paysagère*, Ciné-Cité / Village de Senneville / Ministère de la Culture et des Communications, décembre 1995, 84 p.

STEWART, Alan et Léon ROBICHAUD. *Le fort Senneville. Étude historique et patrimoniale. Rapport présenté au Ministère de la Culture et des Communications*, Montréal, Remparts / Ministère de la Culture et des Communications, février 2000, 190 p.

VILLAGE DE SENNEVILLE. *Plan d'urbanisme / Planning Programme*, Version corrigée du 88.05.05, Senneville, 1988, 28 p.

Montréal 